

Formation

aux métiers
du travail social

Catalogue
2024



Centre de formation Saint-Honoré

stho.org



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER DES ACQUIS DE L'EXPIÉRIENCE

L'INNOVATION
PÉDAGOGIQUE

S^tHo

DEPUIS 1862

Edito

Les métiers du travail social sont au cœur d'une crise sociétale qui se traduit par des problématiques de recrutement, de fidélisation et de développement des compétences. Cette situation impacte la qualité de l'accompagnement des personnes.

Accompagner les personnes au sein de vos établissements et former les équipes dans un contexte de crise sont plus que jamais des enjeux stratégiques au service de l'inclusion et de la qualité de vie au travail.

Fort de ces constats, Saint-Honoré met en œuvre son projet associatif 2023-2026 avec la conviction de contribuer à une démarche de sécurisation des parcours des apprenants et des salariés par la formation professionnelle. Notre objectif et notre engagement sont de contribuer in fine, à l'amélioration de la qualité des pratiques d'accompagnement des personnes en établissement et en milieu ordinaire.

Trois axes stratégiques de notre projet associatif visent à contribuer à l'accès aux droits des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux et à l'amélioration des pratiques professionnelles afin de sécuriser les parcours de formation et l'accès et le maintien dans l'emploi :

- Intensifier la collaboration avec les employeurs
- Diversifier l'offre et les modalités de formation
- Améliorer l'expérience étudiant et développer l'innovation

C'est avec cette dynamique associative que nous accompagnons les employeurs en proposant une offre de formation adaptée aux besoins des professionnels répondant aux évolutions du secteur. Chaque formation de ce catalogue peut être adaptée en fonction de vos besoins spécifiques dans une démarche de co-construction.

Spécialisé dans le secteur de la petite enfance, Saint-Honoré propose également des formations dans le secteur social et médico-social, dans une logique entremêlant formation continue, VAE, contrats en alternance, journées thématiques, formation diplômante.

Nos formations sont assurées par un réseau d'intervenants experts, issus du terrain et du milieu académique, des personnes accompagnées « experts de l'intérieur », mobiles sur le plan national.

Parce que la formation est un levier central pour relever les challenges sociétaux d'aujourd'hui et de demain, nous sommes plus que jamais à vos côtés.

Nous vous invitons dès à présent à découvrir notre catalogue de formation et à nous contacter.



Laurence GERMAIN WASIAK
Directrice Générale

Contribuer à l'amélioration de la qualité des pratiques d'accompagnement des personnes en établissement et en milieu ordinaire.

Laurence GERMAIN WASIAK
Directrice Générale



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



Sommaire

Présentation du centre de formation Saint-Honoré	04
Un large choix de thématiques pour vos stages de formation	11
• Calendrier	12
• Petite enfance	13
• Accueil familial	23
• Protection de l'enfance	28
• Handicap : de l'enfant à l'âge adulte	31
• Direction : Management et Ressources Humaines	38
Formations diplômantes	46
DEAF Assistant Familial	47
DEEJE Éducateur de Jeunes Enfants	48
DEES Éducateur Spécialisé	49
CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale	50
Validation des Acquis de l'Expérience	51
Master 1 Intervention et développement social : parcours Direction d'organisation sociale (DOS1)	52
Master 2 Intervention et développement social : parcours Direction d'organisation sociale (DOS2)	53
Plan d'accès	54
Conditions Générales de Vente (les CGV sont également consultables sur stho.org)	55



Une équipe à votre service

Équipe de Direction

- Laurence GERMAIN WASIAK, Directrice Générale
- Lionel HEEMERYCK, Directeur Administratif et Financier

Équipe pédagogique

Coordonnateurs Pédagogiques Formation Initiale

- Frédéric DE DONNO
- Xavier ROUDAUT

Coordonnatrice du parcours étudiant et sites qualifiants / référente handicap

- Johanna OUBLY

Responsables de projets / Formateurs

- Adrien BLANC
- Isabelle BOUGEARD
- Françoise DABIN
- Laëtitia DE KERCHOVE
- Noëlie GERLAND
- Lorans GLISONI
- Joyce HONEYMAN
- Laurence LEFEVRE
- Jean-Marc LE HUNSEC
- Valérie MANCHERON
- Céline MUSITELLI
- Josette PIHUIT
- Guylène RADINEZ

Équipe Gestionnaires de Formation

- Georgia GENIPA
- Rémy LECLERC
- Ariel LENG
- Gilberte PAIN
- Nawel RERZKI
- Vanessa VALLÉE

Équipe transverse

- Manuel FERNANDES, Agent technique polyvalent
- Moane LIMILIE, Chargée d'accueil et administratif
- Ingrid MORIN, Responsable - Centre de Ressources Documentaires
- Sarah OHL, Responsable des Ressources Humaines et Qualité
- Clément PERRIN, Assistant de Direction Générale et Responsable Délégué à la Communication Externe
- Alexis RAVET, Responsable de l'Innovation Pédagogique et Numérique

Équipe administrative et financière

- Ermelinda DOS SANTOS, Responsable Comptable
- Georgiana MURESAN, Aide Comptable
- Irma NFONO, Gestionnaire de Paie

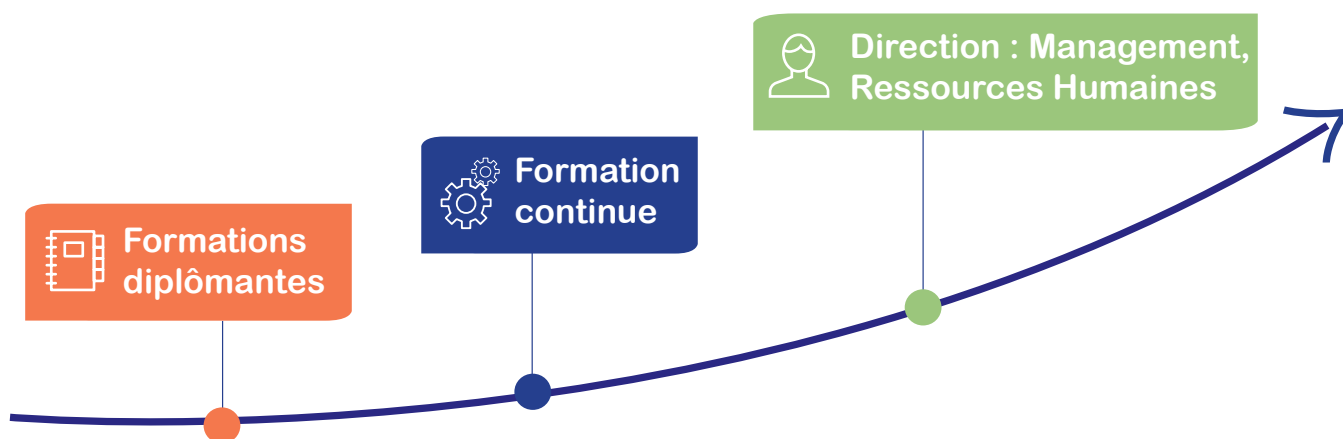
Un centre de formation au coeur de votre parcours professionnel

Le Centre de formation Saint-Honoré, historiquement tourné vers la petite enfance, s'est adapté au fil du temps vers une mission de professionnalisation des personnels de la petite enfance et du travail social. À mesure de l'évolution des métiers, le Centre s'est attaché à proposer de nouvelles formations diplômantes pour accompagner au plus près les besoins des professionnels.



StHo vous accompagne tout au long de votre carrière

Sensible aux problématiques de terrain, StHo affiche sa volonté de proposer des formations ancrées dans le quotidien et d'offrir un espace de réflexion et de ressources aux professionnels. Aujourd'hui reconnu pour son expertise et son accompagnement sur-mesure, le Centre Saint-Honoré propose à la fois des formations sur site ou en distanciel, ainsi que des programmes de formations diplômantes et des offres personnalisées.



5 grandes thématiques

- > Petite enfance
- > Accueil familial
- > Protection de l'enfance
- > Handicap : de l'enfance à l'âge adulte
- > Direction : Management et Ressources Humaines

Les formations

StHo à vos côtés pour développer vos compétences et celles de vos collaborateurs

La formation continue

Depuis 1988, le département formation continue accompagne chaque année plus de 3000 professionnels dans le développement de leurs compétences sur tout le territoire national.

Pour qui ?

Les employeurs et les salariés, les associations, les conseils départementaux...

Des offres dédiées aux professionnels :

- des formations inter et intra établissements
- un accompagnement des employeurs dans la mise en place du stage de 60 heures pour le DEAF « **stage préparatoire à l'accueil de l'enfant** » (sous réserve de la réforme DEAF de 2024).
- groupe d'**analyse des pratiques, formations petite enfance, protection de l'enfance, conférences, ateliers, management...**
- depuis 2005, le Centre propose la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** des professionnels en exercice dans l'obtention des Diplômes d'Etat du Travail Social.



Des formations diplômantes reconnues

CAFERUIS

Depuis 2005, StHo accueille chaque année 25 futurs cadres en formation préparatoire au CAFERUIS. **Taux de réussite : 90%***

Assistants familiaux

Saint-Honoré obtient en 2007, l'agrément pour la formation au diplôme d'état d'assistant familial dans le cadre de la « formation obligatoire des 240h ». **Taux de réussite : 81%***

Educateur de jeunes enfants

Cœur historique de l'activité du Centre, la formation EJE accueille chaque année 110 étudiants en formation. **Taux de réussite : 87,7%***

Educateur spécialisé

Depuis 1999, à chaque rentrée, 35 futurs ES intègrent le Centre de formation. **Taux de réussite : 87%***

* Evaluations réalisées en 2023



Un accompagnement personnalisé

- Un accompagnement individualisé de chaque stagiaire
- Pour la formation continue, l'élaboration de programmes sur-mesure, en fonction de vos besoins et attentes, en présentiel comme en distanciel
- Une expertise forte dans le domaine social et médico-social
- Une démarche constante vers la recherche et des partenariats avec l'enseignement supérieur
- Une orientation culturelle très forte
- Une ouverture à l'international grâce au programme de mobilité
- Un centre de documentation spécialisé, avec un fond documentaire riche.

Accompagnement et conseil

Le centre de formation peut vous accompagner dans les grands projets qui jalonnent la vie institutionnelle. Aussi, nous avons pu mettre à disposition de nos commanditaires des accompagnements sur mesure, tant sur le contenu que la durée, pour les étayer dans plusieurs domaines. Nous vous proposerons un devis, une proposition pédagogique et un plan d'action.

Voici quelques exemples de projets d'accompagnement réalisés :

- Organisation de séminaire d'intégration des nouveaux collaborateurs-trices
- Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement

- Accompagnement à la mise en place de process de recrutement
- Bien accueillir les collaborateurs-trices en Contrat à Durée Déterminée
- Groupe d'Analyse des Pratiques
- Supervision des cadres.

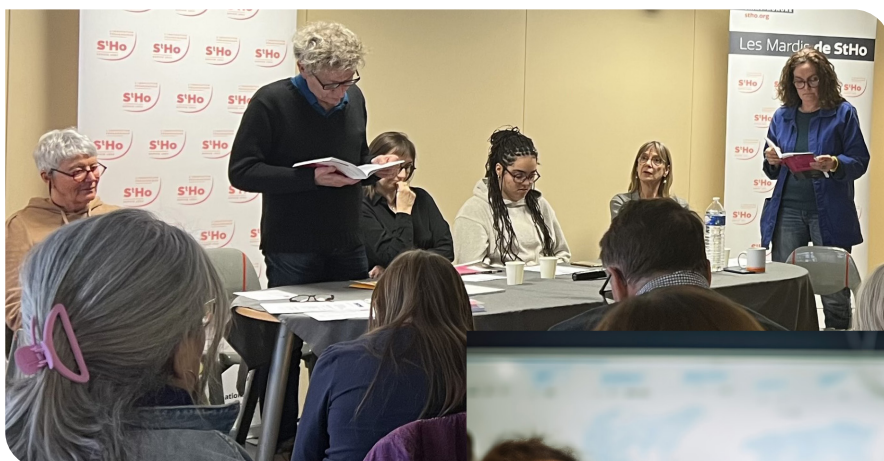
Pour vous aider à affiner votre besoin, contactez le service de la formation continue

sthoformation@sth.org

01 53 72 80 70

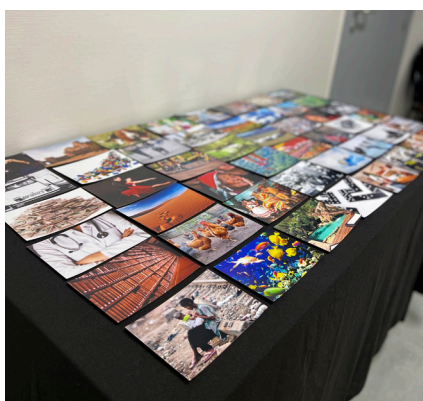


La vie sur le site de StHo...



■ Les mardis de StHo

À destination des professionnels de la petite enfance et du médico-social. Anciens étudiants, référents de sites qualifiants, ou professionnels intéressés par la thématique abordée, nous offrons une opportunité de rencontre avec des spécialistes de la petite enfance et du médico-social au moment, le plus souvent, de la parution d'un nouvel ouvrage. C'est un espace d'échanges et de dialogue.



■ Les ateliers d'expression artistique

Il s'agit d'une semaine qui se situe dans le premier mois de formation, réunissant tous les groupes en formation EJE et ES.

Le centre de formation accueille une équipe d'intervenants artistiques venant d'univers variés (graph, marionnettes, photographie, jardinage, slam, plâtre, vidéo, danse, etc).

L'objectif est que l'étudiant expérimente une pratique artistique, au sein d'un même petit groupe de 10 à 15 étudiants.

Aucune connaissance n'est recommandée ni même souhaitée.

■ La journée des Pros à StHo

Le travail social rencontre depuis quelques années maintenant une véritable crise de sens et d'attractivité. Dans ce contexte, l'un des rôles d'un centre de formation est de soutenir les acteurs et de proposer des outils étayants pour permettre la réflexion puis l'action.

Le concept de « la journée des Pros à StHo » est de proposer un espace dédié aux problématiques rencontrées par les employeurs à travers des tables rondes participatives.





■ La journée annuelle de réflexion sur le placement familial

Tous les ans, nous organisons une journée de réflexion portant sur différentes thématiques liées au placement familial. C'est pour les étudiants ES et les assistants familiaux en formation, une opportunité de rencontre et d'échanges sur des problématiques communes.

■ Le BDE

Association d'étudiants chargée d'animer la vie étudiante à StHo, le BDE propose différentes activités artistiques, culturelles et ludiques sur le temps du déjeuner. Il organise également des soirées étudiantes hors les murs et participe à l'organisation et à l'animation d'événements institutionnels : journées portes ouvertes, mardis de StHo, etc.



Le Centre de Ressources Documentaires (CRD)

Le Centre de Ressources Documentaires (CRD) accueille les stagiaires de toutes filières toute l'année

■ Son fonds, très riche, est constitué de :

- Environ **6000 ouvrages**, la plupart empruntables.
- **Collections de revues** dont une trentaine d'abonnements en cours
- **L'abonnement au portail** de revues et de livres numériques CAIRN qui donne accès à plus d'une centaine de revues de sciences humaines.
- **180 dossiers** documentaires thématiques mis à jour quotidiennement.
- **Mémoires étudiants** (éducateurs spécialisés et CAFERUIS).
- **500 documents** audiovisuels (DVD), la plupart empruntables.
- **700 albums** pour enfants empruntables.



La consultation de la base documentaire est possible à distance via internet avec un identifiant individuel transmis à tous les usagers du CRD.

Les deux documentalistes réalisent un travail de veille permettant de repérer les rapports publics, dossiers Web, livres numériques, sites Internet utiles. Cette veille permet de tenir les étudiants régulièrement informés de l'actualité de leur secteur. Une lettre d'information électronique bihebdomadaire adressée à l'ensemble des étudiants et des formateurs répertorie les derniers documents enregistrés dans la base de données disponibles au CRD.

■ L'accueil

L'accueil est assuré **de 9h à 18h sans interruption du lundi au jeudi et jusqu'à 17h le vendredi.**

■ Le soutien à la recherche individuelle

Tout au long de l'année, les documentalistes guident les utilisateurs du CRD dans leurs recherches documentaires.

■ La formation des étudiants

En 1^{re} année une initiation à la recherche de stages est organisée.

Les 2^{ème} année sont formés par le CRD à la réalisation de bibliographies et à l'accompagnement numérique.

Les étudiants en 3^{ème} année bénéficient d'un accompagnement au mémoire : de la recherche des documents utiles, à la relecture, en passant par la mise en page.

Les ES sont formés à une première approche de la veille en formation.

■ Les services à distance :

• Par Internet :

Une diffusion de l'information sur le travail social est organisée quotidiennement en direction des usagers. Elle complète l'offre de documentation mise à disposition en salle de lecture. Ainsi, durant les périodes de stage ou de vacances, où les étudiants ne peuvent se rendre au CRD, ils restent informés via les services suivants :

- Diffusion sur le site internet du CRD et sa page Facebook d'informations concernant des événements utiles : programmes TV, radio, colloques, etc., des podcasts radio, des articles de presse, des vidéos
- Des offres d'emploi destinée aux futurs diplômés et anciens étudiants de l'école.
- Accès à distance, à différentes plateformes et bibliothèques numériques.

• Par téléphone et par mail :

Les documentalistes répondent aux demandes de renseignements pratiques, d'aide et d'accompagnement à la recherche.

À travers tous les services évoqués, le CRD représente une ressource permettant aux étudiants de compléter et approfondir les enseignements de l'école et de préparer leurs travaux, seuls ou en petit groupe. Enfin, c'est un lieu spacieux et calme où l'on peut venir travailler et consulter livres, revues et produits documentaires sur divers supports.

Contacts :

01 42 88 74 08

cdi@stho.org



Un large choix de thématiques pour vos stages de formation

Les formations qui suivent ont été réalisées pour le personnel d'Établissements sociaux et médico-sociaux, CDEF, MECS, EMP, IME... d'Établissements d'accueil du jeune enfant de toutes tailles, de placements familiaux, de Conseils Départementaux ou d'associations, de RAM ou RAMAP ou crèches familiales, de Maisons d'Enfants, de LAEP...

Nous vous proposons des formations « sur mesure ». Après écoute de vos besoins, nous élaborerons un programme ajusté à vos attentes et une durée adaptée à vos besoins. Puis nous vous transmettrons un programme qui présentera les prérequis, objectifs, modalités pédagogiques, modalités et délais d'accès, les modalités d'évaluation, la durée ainsi que le tarif.

- **Sur votre demande, nous réfléchissons avec vous à un thème en fonction de vos besoins.**
- Nous organisons des conférences pour des groupes plus importants (30 personnes et plus) le soir ou le samedi. Les thèmes sont à définir avec vous.
- N'hésitez pas à nous solliciter par mail : sthoformation@stho.org ou par téléphone au **01 53 72 80 70**.

INTER / INTRA

Plus de
2 250
professionnels
formés en
2022.

Détail de nos formations

Petite enfance*

La « Bien-traitance » en EAJE		9 et 10 novembre 2024	p.13
Relations avec les parents en EAJE et transmissions		13 et 14 juin 2024	p.13
Développement et accueil du jeune enfant de 3 mois à 3 ans en EAJE		20, 21 et 22 novembre 2024	p.14
L'acquisition du langage		9 et 10 décembre 2024	p.14
Comprendre et accompagner les pleurs du jeune enfant		24 et 25 juin 2024	p.15
Les Neurosciences : un nouvel éclairage pour comprendre le jeune enfant		4 et 5 novembre 2024	p.15
La question du cadre en EAJE : Règles, limites et interdits		19 et 20 septembre 2024	p.16
A table ! le temps du repas en EAJE		3 juin 2024	p.16
Formation à l'écoute : Être accueillant en Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP)		27, 28 et 29 mai 2024	p.17
Le jeu du jeune enfant en EAJE		12 et 13 septembre 2024	p.17
Il était une fois... l'album jeunesse	• Nouveauté •	5 décembre 2024	p.18
Atelier de créativité		10 et 11 octobre 2024	p.18
Éveil sonore et musical : comptines, chansons et berceuses		3 et 4 octobre 2024	p.19
La relaxation ludique		9 et 10 mai 2024	p.19
Accompagner un groupe multi-âge en EAJE		11 et 12 avril 2024	p.20
Les comportements agressifs du jeune enfant		18 et 19 novembre 2024	p.20
Douleur chez l'enfant et outils de distraction		19 octobre ou 13 novembre ou 11 décembre 2023	p.21
Les enfants face aux écrans		7 et 8 octobre 2024	p.21
Le Processus de parentalité et ses aléas	• Nouveauté •	17 et 18 juin 2024	p.22

Accueil familial

Les modalités d'intervention en Placement à domicile	• Nouveauté •	3, 4 et 5 juin 2024	p.23
Le travail en équipe en Service d'accueil familial		23 et 24 mai 2024	p.24
L'attachement, entre distance et proximité		14 et 15 octobre 2024	p.24
L'accueil d'adolescent en Service d'accueil familial		19 et 20 septembre 2024	p.25
Un chez-soi dans le cadre d'un placement : entre enracinement et déracinement	• Nouveauté •	9 décembre 2024	p.25
Le maintien des liens fraternels en accueil familial		9 et 10 décembre 2024	p.26
Un placement nommé exil : entre accueil et hospitalité	• Nouveauté •	4 et 5 avril 2024	p.26
La bi-culturalité dans le cadre d'un placement : un trait d'union à créer		3 juin 2024	p.27

Protection de l'enfance

L'impact des images trash chez l'enfant et l'adolescent	• Nouveauté •	6 et 7 mai 2024	p.28
Le cyberharcèlement à l'adolescence	• Nouveauté •	20 et 21 mai 2024	p.28
Les écrits professionnels		16 et 17 mai ou 10 et 11 octobre 2024	p.29
Les visites médiatisées en protection de l'enfance		9 et 10 décembre 2024	p.29
Les besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance		13, 14 et 15 novembre 2024	p.30
Approche psychopathologique de l'adolescent	• Nouveauté •	3 et 4 juin 2024	p.30

Handicap : de l'enfance à l'âge adulte

Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	• Nouveauté •	11 avril 2024	p.31
Accompagnement d'un enfant en situation de handicap		5 et 6 octobre 2023 ou 9 et 10 novembre 2023	p.31
Les troubles psychiques chez l'enfant		17 et 18 juin 2024	p.32
Le jeu de l'enfant en situation de handicap		22 et 23 avril 2024	p.32
Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH)	• Nouveauté •	20 novembre ou 7 décembre 2023	p.33
Handicap et vieillissement	• Nouveauté •	12 et 13 décembre 2024	p.33
Accompagner des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme		février 2024	p.34
Handicap « vie affective et sexuelle »	• Nouveauté •	16 et 17 décembre 2024	p.35
Handicap « mort et fin de vie »	• Nouveauté •	18 et 19 décembre 2024	p.35

Direction Management des Ressources Humaines

Groupe d'Analyse de la Pratique		1/2 journée par mois	p.36
Formation Maître d'apprentissage / Tuteur		Nous contacter	p.37
Recruter et fidéliser dans un contexte de forte évolution des attentes et des aspirations des professionnels	• Nouveauté •	19, 20 et 27 mars 2024	p.38
Management de proximité et animation d'équipe	• Nouveauté •	30, 31 mai et 10 juin 2024	p.38
Intervenir sur les pénibilités mentales des travailleurs sociaux	• Nouveauté •	8 et 9 janvier 2024	p.39
Agir sur l'absentéisme	• Nouveauté •	24 avril et 14 mai 2024	p.39
Gestions des conflits	• Nouveauté •	27 et 28 mai ou 15, 16 et 29 mai 2024	p.40
Mener efficacement les entretiens annuels d'évaluation (EAE)	• Nouveauté •	6 et 7 juin 2024	p.40
Accompagner le changement ou la transformation d'une offre de service sociale ou médico-sociale	• Nouveauté •	11, 12, 24 et 25 juin 2024	p.41
Prévenir les agissements sexistes et le harcèlement au travail	• Nouveauté •	26 et 27 juin 2024	p.41
Optimiser son temps de travail		9 septembre 2024	p.42
Intégrer la qualité de vie et des conditions de travail en situation de management		13 et 14 mai 2024	p.42
Les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière	• Nouveauté •	25 et 26 mars 2024	p.43
Développer son réseau et ses partenaires		27 février 2024	p.43
Politiques sociales européennes		4 juin 2024	p.44
Maîtrisez les bases essentielles des logiciels de bureautique	• Nouveauté •	28 et 29 novembre 2024	p.44
LOI 2002-2 du 2 janvier 2002		12 mars 2024	p.45
Protection de l'enfance : Loi n° 2016-297 du 14/3/2016	• Nouveauté •	15 mai 2024	p.45

La « Bien-traitance » en EAJE

Objectif

La formation doit amener chaque participant à être capable d'analyser les pratiques quotidiennes en EAJE afin de mettre en œuvre les évolutions nécessaires.

Contenu

Bien-traiter les enfants confiés par leurs parents relève de la mission de base des professionnel-le-s en établissement d'accueil du jeune enfant. Pourtant, au quotidien, la routine, la surcharge de travail, les tensions entre rythmes individuels et contraintes de la collectivité, les exigences légitimes des parents, la fatigue... mènent parfois à oublier le sens des actions que l'on conduit. Bien-traiter un enfant, c'est œuvrer pour son avenir. Il est donc particulièrement nécessaire de se réinterroger régulièrement, de prendre de la distance et d'analyser l'organisation des journées en se recentrant aussi bien sur l'intérêt des enfants que sur celui des professionnel-le-s et des parents.

Programme

- Clarification de la notion de « Bien-traitance »
- Accompagner l'enfant dans son développement moteur et sa construction psychique en respectant ses rythmes, malgré les contraintes de la collectivité : un défi ?
- Un environnement « bien-traitant »
- Le respect des besoins de l'enfant : un axe central pour être bien-traitant
- La « Bien-traitance » au sein de l'équipe
- La place de chacun et la reconnaissance des compétences individuelles et collectives.

Détails pratiques



Durée : 2 jours



Dates : 9 et 10 novembre 2024



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s et bénévoles accueillant-e-s en LAEP.

Prérequis : Aucun

Relations avec les parents en EAJE et transmissions

Objectif

Ce stage a pour objectif d'être capable de développer une communication « bienveillante » dans les relations avec les parents des enfants accueillis.

Contenu

La question des transmissions faites aux parents se repose quotidiennement. Comment en effet sortir du compte rendu de la satisfaction des besoins primaires du jeune enfant : bien manger, bien dormir, bien jouer, pour permettre aux parents de se représenter la journée de leur enfant ? Sans communication « bienveillante » (du latin « bene volens » : qui veut du bien) on court le risque d'un affrontement entre deux logiques différentes que sont d'un côté, celle du parent, légitimement soucieux du bien-être de son enfant, et de l'autre côté celle des préoccupations des professionnel-le-s pour tous les enfants accueillis, dans la cohérence de l'accueil en collectivité. Il est donc particulièrement nécessaire de se réinterroger régulièrement, de prendre de la distance et d'analyser l'organisation des accueils et le temps accordé aux échanges en se recentrant aussi bien sur l'intérêt des enfants et de leurs parents que sur celui des professionnel-le-s.

Programme

- Les fonctions parentales
- Le rôle des professionnel-le-s dans l'éducation des jeunes enfants
- Comment prendre le relais en respectant la relation singulière de chaque parent avec son enfant ?
- L'importance des relations entre professionnel-le-s et parents
- Les transmissions : comprendre quelles informations transmettre, pourquoi, quand et comment ?
- La communication « bienveillante »
- La relation avec les parents dans le contexte de l'accueil de jeunes enfants
- La communication bienveillante : reconnaître et accepter que l'autre puisse avoir ses propres perceptions, ressentis, inquiétudes...

Détails pratiques



Durée : 2 jours



Dates : 13 et 14 juin 2024



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Développement et accueil du jeune enfant de 3 mois à 3 ans en EAJE

Objectif

Ce stage aura pour objectif de faire le point sur le développement du jeune enfant de manière à être capable de lui proposer des réponses adaptées à son âge et à ses besoins.

Contenu

Le jeune enfant accueilli en crèche réalise ses premières expériences dans un environnement où son quotidien est balisé par des repères nécessaires : accueil, repas, sieste, soins du corps, activités d'éveil... qui rythment sa vie.

Pour poursuivre harmonieusement son développement, le petit enfant a besoin d'établir des relations suffisamment sécurisantes, individualisées, et d'être assuré d'un soutien vigilant et bienveillant inscrit dans la continuité et la durée.

Entre la nécessaire routine, sécurisante car prévisible et la stimulation de l'imprévu à distiller à petites doses, il est indispensable de penser l'organisation du quotidien pour que le jeune enfant puisse progressivement se repérer dans le groupe et en grandissant, y être reconnu en tant qu'individu unique, pour acquérir son autonomie.


Programme

- Les différentes étapes du développement de l'enfant de 0 à 3 ans
- Séparation, adaptation
- La sécurité affective
- L'accompagnement vers l'autonomie
- La socialisation du jeune enfant
- Les jeux moteurs : trouver des solutions d'aménagement de l'espace pour répondre aux besoins des enfants
- Le choix des activités sensorielles en fonction de l'âge, des besoins et des compétences de l'enfant

Détails pratiques

 **Durée : 3 jours**

 **Dates : 20, 21 et 22 novembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 650 €**
Autofinancement : 600 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

L'acquisition du langage

Objectif

Ce stage amènera à être capable d'accompagner le jeune enfant dans l'acquisition du langage.

Contenu

Le langage est la compétence la plus spécifique de l'espèce humaine. Depuis toujours, les chercheurs se sont interrogés sur ce « génie » de l'humain, chacun dans sa propre perspective de recherche. Une des questions, sans doute parmi les plus intéressantes, concerne la construction du sens.

Avant même de prononcer ses premiers mots et de conquérir une maîtrise progressive du langage, le jeune enfant, dans sa première année, met en place des modes de communication non-verbale dont le « pointé du doigt » est un exemple représentatif des stratégies qu'il déploie pour se faire comprendre et communiquer.

En EAJE, les rencontres entre jeunes enfants du même âge ne sont pas simples et donnent lieu parfois à des échanges animés quand les mots ne sont pas encore là pour exprimer les désirs et ressentis.

La formatrice présentera les éléments théoriques et pratiques nécessaires à la compréhension de ce qui se joue pour le jeune enfant lorsqu'il acquiert le langage de manière à pouvoir l'accompagner au plus près de ses besoins.


Programme

- L'intersubjectivité : ancrage relationnel et interactif indispensable à l'accès au langage
- Communication non verbale et interactions chez le jeune enfant : mimiques, regards, gestuelle...
- Point sur l'acquisition du langage : du babillage aux premiers mots
- Comment, en tant que professionnel accueillant, aider l'enfant à développer ses compétences à communiquer ?
 - Comment parler avec l'enfant : l'emploi du « je » du « tu » ?
 - L'environnement linguistique enrichi : la reformulation des énoncés de l'enfant
 - La découverte du vocabulaire : les livres, les chansons et les comptines
- Comment pallier les différences de compétences langagières liées aux inégalités sociales et culturelles ?

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 9 et 10 décembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Tout niveau d'exercice professionnel en EAJE

Comprendre et accompagner les pleurs du jeune enfant

Objectif

Cette formation a pour objectif de poser les bases permettant d'engager une réflexion sur l'accompagnement des manifestations émotionnelles des jeunes enfants.

Contenu

Tous les enfants et les bébés pleurent plus ou moins fréquemment, plus ou moins fort ou longtemps. Et ces pleurs souvent angoissent ou même agacent les parents ou les personnes à qui ils sont confiés qui assimilent généralement pleurs avec souffrance, mal-être, voire colère ou caprice pour les plus grands. De plus, ces larmes d'enfants évoquent pour les adultes qui s'en occupent, leurs propres pleurs d'enfants, réprimés ou incompris... Etre capable d'accepter l'idée que les pleurs aient une fonction positive d'évacuation des tensions et se mettre en situation d'apporter aux enfants la sécurité émotionnelle qui leur permet de pleurer et gérer ainsi leur stress, est une compétence nécessaire à tout adulte s'occupant de bébés et jeunes enfants. Que peuvent faire les adultes qui s'en occupent pour aider les enfants à gérer leur stress ?


Programme

- Attachement et séparation
- Repérer les résonances personnelles que les pleurs des jeunes enfants suscitent.
- Identifier le rôle des pleurs et y répondre de façon satisfaisante.
- Réfléchir aux conséquences et aux troubles inhérents aux réponses non adaptées.
- Comment aider concrètement un enfant qui pleure ?

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 24 et 25 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Les Neurosciences : un nouvel éclairage pour comprendre le jeune enfant

Objectif

Découvrir les neurosciences, et réfléchir aux compétences et au mode de développement du jeune enfant à la lumière des nouvelles découvertes scientifiques. Il s'agira également revisiter les pratiques grâce à cet éclairage.

Contenu

Au cœur des nouvelles découvertes scientifiques, les neurosciences apportent un éclairage puissant sur l'impact de l'accompagnement des adultes dans le développement de l'enfant. À la fois innovantes (en apportant des preuves scientifiques) et rassurantes (en confortant les intuitions pédagogiques), les neurosciences démontrent ce qui est favorable ou néfaste pour le jeune enfant. Les principes d'immatrité, de malléabilité et de vulnérabilité du cerveau de l'enfant sont autant de bases qui permettent aux professionnels de réajuster leurs attentes envers le tout petit, en fonction de ses besoins et de ses compétences. L'accompagnement collectif et individuel pourra alors évoluer vers une prise en compte encore plus empreinte de compassion, d'empathie cognitive et émotionnelle pour encore plus de bienveillance.


Programme

- Introduction aux neurosciences
- Petite enfance et immaturité cérébrale
- Immatrité cérébrale dans la petite enfance : Focus sur les fonctions exécutives
- Les émotions intenses expliquées par les neurosciences
- Neurosciences du sommeil : des données récentes qui bousculent les pratiques
- Les neurosciences au service des professionnel-le-s de la petite enfance : pour une meilleure compréhension du jeune enfant et de son développement.

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 4 et 5 novembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

La question du cadre en EAJE : Règles, limites et interdits

Objectif

Ce stage aura pour objectif d'être capable de poser le cadre structurant nécessaire au développement du jeune enfant.

Contenu

Pour se construire, l'enfant a besoin d'être assuré d'un soutien vigilant et bienveillant, qui s'inscrit dans la continuité et la durée. Transmettre les règles et les limites d'un savoir vivre ensemble est l'une des fonctions des professionnel-le-s et participe de la construction identitaire de l'enfant dans son groupe social d'appartenance. Mais face à la valeur accordée au développement de l'autonomie et à la liberté individuelle, les repères tendent à s'effriter et les professionnel-le-s ont parfois du mal à donner et à faire respecter certaines règles de vie aux enfants. Ils peuvent être démunis dans leur recherche de réponses adaptées, tant il est difficile d'accompagner l'enfant dans l'intériorisation des règles et des limites. Il s'agira d'engager une réflexion sur les interdits que l'on pose aux enfants, sur la manière de les faire respecter en définissant les notions de limite, d'autorité, d'interdit pour savoir comment se positionner professionnellement.


Programme

- Le cadre, la loi : repère nécessaire dans la construction identitaire
- Les sanctions : comment les construire ?
- Poser des limites : pourquoi ? Pour qui ?
- Les « violences éducatives ordinaires »
- Les notions de contenance, d'enveloppe psychique, émotionnelle et physique
- Repérer les causes des difficultés relationnelles et comportementales des enfants
- Les différentes alternatives face à des situations d'opposition, d'agressivité et de passages à l'acte

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 19 et 20 septembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue / Educateur de Jeunes Enfants

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

A table ! le temps du repas en EAJE

Objectif

Ce stage a pour objectif d'amener les professionnel-le-s à être capables d'organiser les temps de repas des enfants en tenant compte de leurs capacités et besoins.

Contenu

Les relations entre nourriture et affectivité, ne sont plus à démontrer... Les inquiétudes des adultes peuvent venir conforter l'enfant dans le sentiment qu'il se joue là, quelque chose de particulièrement important au risque d'entraver son autonomie face à la nourriture et la simple expression de ses besoins alimentaires. Or, la petite enfance est une période de construction psychique et de croissance physique qui exige que soit répondu de manière adaptée aux différents besoins nutritionnels des jeunes enfants. Pour cela, il est essentiel de connaître le rôle de l'alimentation dans le développement de l'enfant et de savoir comment lui apporter tous les nutriments dont il aura besoin pour bien grandir. L'équilibre alimentaire et le plaisir de partager un moment de convivialité sont indissociables. A chaque âge et partout, les repas sont toujours une histoire de goûts et de plaisir, mais aussi une histoire d'amour, d'intégration, de relation avec l'entourage...


Programme

- Réactualisation des connaissances indispensables à la compréhension de l'équilibre alimentaire
- Rappel des bases de l'alimentation de l'enfant et son évolution
- La prévention des risques allergiques
- Élaboration de menus adaptés
- Réflexion sur les enjeux psychoaffectifs autour de l'alimentation
- Être nourri et se nourrir
- Comment favoriser le développement de l'autonomie au moment des repas

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 3 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancemen : 250 €

Intervenant : Cadre de santé

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Formation à l'écoute : Être accueillant en Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP)

Objectif

Ce stage a pour objectifs de poser le cadre des relations avec les parents de l'enfant en LAEP et de développer des compétences d'écoute active des parents.

Contenu

Françoise Dolto disait du LAEP qu'il ne s'agissait « Ni une crèche, ni une halte-garderie, ni un centre de soins, mais une maison où mères et pères, grands-parents, nourrices, promeneuses sont accueillis... et leurs petits y rencontrent des amis. »

Née en 1979, la maison verte de Françoise Dolto a fait des émules. Trente-huit ans plus tard, on trouve ses « petites sœurs » partout en France, déclinées sous des formes approchantes, mais en règle générale largement inspirées de la pensée de cette grande dame. Il s'agit de permettre à l'enfant et à son parent de faire l'expérience de la séparation « accompagnée », de trouver pour l'enfant, un lieu socialisant, et pour son parent, une oreille attentive à ses éventuelles difficultés. Pour le professionnel exerçant en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, en PMI ou ailleurs, être ou devenir « accueillant » en LAEP nécessite un déplacement de posture pour pouvoir adopter la « bonne distance » qui cadre des échanges soutenant, sans visée psycho-thérapeutique.


Programme

- Les concepts fondateurs des LAEP
- La dimension sociale : le rôle des LAEP dans la société contemporaine
- Le rôle des accueillants : identité, fonction, place
- L'implication des accueillants
- L'accompagnement du lien et des interactions enfant/parent
- Le soutien aux fonctions parentales
- L'écoute des parents
- Les principes de l'écoute active

Détails pratiques

 **Durée : 3 jours**

 **Dates : 27, 28 et 29 mai 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 650 €**
Autofinancement : 600 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Le jeu du jeune enfant en EAJE

Objectif

Ce stage permettra de réfléchir au sens et aux Objectifs des jeux et des activités proposés à l'enfant, pour être capable de l'accompagner à partir de ses besoins et de ses compétences.

Contenu

Le jeu est le moyen privilégié utilisé par le jeune enfant pour découvrir et progressivement maîtriser son environnement. En constante interaction avec ses espaces de vie, il développe progressivement, grâce aux jeux, ses compétences sensorielles, motrices, ludiques, symboliques et relationnelles. Il construit ainsi son identité de petit garçon ou de petite fille et élabore son rapport au monde. L'aménagement des espaces consacrés aux jeux et aux activités fait partie des préoccupations à avoir, afin que les lieux dans lesquels le jeune enfant joue et évolue soient adaptés à ses besoins et à son rythme de développement.


Programme

- L'importance du jeu dans le développement intellectuel, affectif, social de l'enfant
- Le jeu de l'enfant seul, les interactions entre enfants et entre enfants et adultes
- L'aménagement des espaces de jeux
- Exploration d'une palette d'activités :
 - L'éveil sensoriel : jeux et matières
 - L'éveil corporel : jeux musicaux, chantés et dansés
 - L'imaginaire
 - Les activités culturelles et artistiques

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 12 et 13 septembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue / Educateur de Jeunes Enfants

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Tout niveau d'exercice professionnel en EAJE

Il était une fois... l'album jeunesse

Objectif

Accroître ses connaissances de l'album jeunesse et proposer des techniques de médiation adaptées.

Contenu

Objet hybride, à la fois artistique et littéraire, l'album jeunesse est plébiscité par les petits et les grands. Par un phénomène de « double lectorat », l'album joue avec les niveaux de lecture et mêle astucieusement les compétences, les imaginaires et les sensibilités, aussi bien adultes qu'enfantines. L'articulation entre illustration et narration explore de nouvelles modalités syntaxiques, lexicales, graphiques, au service de l'imaginaire et de l'innovation poétique. Choisir un album, tant l'offre éditoriale est foisonnante, n'est pas chose aisée. Pourquoi choisir un album plutôt qu'un autre ? L'album est-il adapté aux compétences cognitives de l'enfant ? Quelles sont les ressources et outils dont peut disposer l'adulte qui s'improvise médiateur d'un livre ? Cette séquence de formation propose un voyage autour de l'album, mêlant apports théoriques en lien avec ce support, et pratiques favorisant le partage, la rencontre, par le livre et au-delà de celui-ci, entre l'enfant et l'adulte.


Programme

- Définition, bref historique et spécificité du genre
- Qu'apporte la lecture d'albums à un public enfantin ?
- Exploration des relations entre le texte et l'image
- Choisir un album adapté en fonction des compétences du lectorat
- Techniques de médiation autour du livre
- Comptines, formulettes et jeux de doigts
- Aménagement d'un espace dédié à la lecture favorisant la rencontre triangulaire entre l'enfant, l'adulte et le livre

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 5 décembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancement : 250 €

Intervenant : Educateur de Jeunes Enfants, Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Atelier de créativité

Objectif

Ce stage aura pour objectifs d'amener les participant-e-s à développer leurs propres capacités créatives pour devenir capable de proposer des activités adaptées aux besoins et aux compétences des enfants.

Contenu

L'atelier de créativité s'inscrit dans le projet éducatif des modes d'accueil dans plusieurs perspectives : éveil culturel, développement des habiletés manuelles, expression de soi... Les activités manuelles offrent à l'enfant un espace pour exprimer ce qui se joue pour lui en développant son monde imaginaire, sa créativité. Lors de cette formation, il s'agira de se questionner sur la manière dont fonctionne un atelier de créativité et sur le rôle que joue l'expression de soi dans le bien-être du sujet et dans son rapport avec son environnement. Ce stage propose une alternance entre un travail d'expression plastique et/ou graphique (dessin, peinture, collage...) et une réflexion sur cette pratique : vécu, ressenti... En dehors des exposés théoriques, une grande place sera faite à la mise en pratique par les participants, venir avec une tenue adéquate.


Programme

- L'expression graphique
- La couleur, la peinture, la matière
- L'atelier de créativité et l'accompagnement psycho-éducatif
- Les objectifs et le sens des activités d'expression créative : quels enjeux dans la dynamique de développement de l'enfant ?
- La mise en place des ateliers de créativité
- Le rôle et la place des adultes auprès des enfants selon le type d'activités proposées
- La mise en place d'un environnement et d'activités favorisant l'éveil des sens et la créativité du jeune enfant.

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 10 et 11 octobre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Artiste Plasticien

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Éveil sonore et musical : comptines, chansons et berceuses

Objectif

Ce stage amènera les professionnel-le-s à être capable de proposer un répertoire traditionnel : comptine, chanson, berceuse, le tout dans un registre adapté au tout petit.

Contenu

L'ouïe est le premier sens à se développer au tout début de la vie. En tant que média sonore, la musique parle directement au corps, aux affects, elle permet de relier l'enfant à lui-même, à ses sensations et émotions. En établissement d'accueil du jeune enfant, la pratique de la musique permet aux professionnel-le-s d'entrer en communication sensible avec le jeune enfant et avec ses parents : la musique est l'art de créer des liens. Ce stage permettra d'explorer et d'expérimenter ses propres capacités au chant et au rythme, de découvrir des jeux vocaux et corporels parmi les différents thèmes musicaux abordés dans le répertoire enfantin (comptines, jeux de doigts, chansons, rondes enfantines...).

Programme

- Musique et développement affectif de l'enfant
- La musique quand les mots ne suffisent plus : colère, chagrin, peur, séparation...
- La musique et le corps
- L'importance de la voix et du toucher dans la communication individuelle avec le tout-petit
- Les jeux de doigts, de mains, de rythme
- La pratique des chansons dans l'accompagnement de la vie quotidienne (endormissement, repas, toilette...)
- Acquisition d'un répertoire de berceuses, de jeux de nourrice et de chansons

Détails pratiques



Durée : 2 jours



Dates : 3 et 4 octobre 2024



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Musicien-Conteur

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

La relaxation ludique

Objectif

Ce stage permettra de devenir capable de mettre en œuvre des techniques de relaxation auprès d'enfants de moins de 3 ans et jusqu' à 6 ans en fonction de la composition du groupe.

Contenu

Le terme de relaxation définit toute technique s'exerçant sur le tonus musculaire et visant à son relâchement. La relaxation peut être considérée comme un support dans l'art de vivre les événements et comme un outil dynamique qui aide à franchir les étapes de la vie. Elle favorise l'épanouissement de l'enfant en lui permettant de se découvrir, d'explorer son corps et de s'exprimer. Par une prise de conscience de sa respiration, réflexe naturel qui relie l'intérieur et l'extérieur, l'enfant apprend à libérer ses blocages, à se calmer et à mieux se connaître. En dehors des exposés théoriques, une grande place sera faite à la mise en pratique des exercices par les participants, venir avec une tenue adéquate.

Programme

- L'enfant et la relaxation ludique : pourquoi, quand, comment ?
- L'utilisation de supports divers : musique, dessins, contes..
- La relaxation adaptée à chaque âge
- Découvrir le corps par le mouvement :
 - Mieux respirer pour mieux être
 - Se calmer, se détendre, se relaxer
 - Sentir le mouvement vertical
 - Les cinq sens pour appréhender le monde
 - Fixer son attention, se concentrer

Détails pratiques



Durée : 2 jours



Dates : 9 et 10 mai 2024



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Relaxologue / Psychomotrien

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Accompagner un groupe multi-âge en EAJE

Objectif

La formation doit amener chaque participant à développer des compétences spécifiques à l'accueil d'enfants en section d'âges mélangées.

Contenu

L'accueil en multi-accueil ou en halte-garderie a pour caractéristique principale la prise en charge des enfants en groupe « multi-âges » ou « âges mélangés » ou « petites familles ». Les groupes « multi-âges » favorisent les interactions entre enfants et contribuent à développer des conduites d'entraide et de coopération. Cette démarche confronte les enfants aux différences de compétences, de rythmes, de besoins entre eux et les ouvre à l'altérité. Les plus grands peuvent, s'ils le souhaitent, « prendre soin » des bébés et en retour, ils ont la possibilité de régresser librement, en jouant avec les jouets des plus jeunes qu'eux. Les plus petits sont stimulés par ces échanges et sont très attentifs aux allers et venues des « grands ». Mais certains problèmes sont incontournables car les « grands » sont inévitablement dérangés dans leurs activités par les plus petits et leurs réactions sont souvent inadaptées aux capacités de compréhension de ces derniers.

Programme

- Les besoins du jeune enfant de 0 à 3 ans
- Les principes de fonctionnement en petites familles et les méthodes de travail à adopter
- Les avantages pour les enfants d'une prise en charge en groupe d'âges mélangés
- Les inconvénients et les contraintes
- Les outils concrets de gestion de ces contraintes
- Les comportements dits « agressifs » des grands envers les petits pour mieux les comprendre et les éviter dans la mesure du possible

Les comportements agressifs du jeune enfant

Objectif

Ce stage aura pour objectif d'être capable de contenir les manifestations agressives du jeune enfant, dans un cadre posant les repères essentiels de la socialisation.

Contenu

Tout-e professionnel-le de l'enfance est confronté-e un jour ou l'autre à des manifestations d'agressivité de la part d'enfants, même tout petits. Parfois qualifiés de « troubles du comportement » quand ils deviennent un moyen d'expression récurrent, les comportements agressifs du jeune enfant sont pour lui une manière de dire quelque chose immédiatement, dans un passage à l'acte qui exclut la pensée.

Pulsion, tendance normale et nécessaire, l'agressivité ne constitue pourtant pas un élément pathologique. L'enfant étiqueté « agressif » dit cependant quelque chose de son désarroi, de sa souffrance, de son mal-être ou, plus couramment, de ses difficultés face aux contraintes et aux exigences de la socialisation et de l'individuation.


Programme

- L'agressivité, un élément ordinaire du développement
- Les comportements agressifs des jeunes enfants en EAJE : fonctions et modes d'expression
- Les circonstances déclenchant et favorisant l'apparition de comportements agressifs
- Les conflits entre enfants
- Les manifestations agressives : morsures, coups..
- Rôle et attitudes des Professionnel-le-s de la Petite Enfance vis-à-vis de l'agressé, de l'agresseur, du groupe d'enfants et des parents
- Place et rôle de l'institution face aux comportements agressifs du jeune enfant : projet pédagogique et travail en équipe.

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 11 et 12 avril 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Éducateur de jeunes enfants, Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Tout niveau d'exercice professionnel en EAJE

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 18 et 19 novembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Douleur chez l'enfant et outils de distraction

Objectif

Savoir reconnaître les signes évocateurs d'une douleur chez l'enfant et mettre en place des outils de distraction adaptés.

Contenu

L'accueil d'un enfant avec des douleurs peut rendre difficile son accompagnement, les douleurs pouvant être engendrées par les gestes du quotidien (habillage, change etc). La répétition d'un geste ou d'un soin douloureux peut engendrer une appréhension ou une anxiété de l'enfant sur les gestes ultérieurs. Des méthodes non médicamenteuses peuvent permettre de diminuer le vécu douloureux de l'enfant et d'améliorer son confort au quotidien. La distraction est une méthode efficace pour lutter contre la douleur qui peut être pratiquée par chacun d'entre nous.


Programme

- Différents types de douleur
- Anxiété et douleur
- Evaluer la douleur chez un enfant
- Environnement et distraction
- Organisation d'un soin ou d'un geste susceptible d'être douloureux
- Place et rôle des parents

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 19 octobre 2023
ou 13 novembre 2023
ou 11 décembre 2023**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €
Autofinancement : 250 €**

Intervenant : Médecin Pédiatre

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance et de l'Enfance

Prérequis : Aucun

Les enfants face aux écrans

Objectif

- Définir un usage raisonné aux écrans et une surexposition aux écrans
- Identifier les possibles répercussions des écrans sur le développement de l'enfant en fonction du contexte familial et des usages des écrans.
- Mieux repérer les signes cliniques d'une surexposition aux écrans.
- Sensibiliser les professionnels à la notion d'éducation aux médias et au numérique
- Échanger autour de situations de terrain afin de penser des éléments de prévention et d'accompagnement des familles et des enfants.

Contenu

Les termes écrans et enfants font polémique depuis une dizaine d'années à présent.

Comment se situer face aux divers discours sur la question des enfants face aux écrans ?

Il s'agit ici après avoir repris les besoins fondamentaux de l'enfant, d'explorer les enjeux des écrans pour les enfants, sans pour autant verser dans une position alarmiste. En effet, notre quotidien est aujourd'hui rempli d'écrans (à la pharmacie, dans le métro, à la maison), il est donc impossible de faire sans écran. Mais comment préserver l'enfant d'une surexposition aux écrans ? Quels sont les enjeux de celle-ci ? Comment accompagner les familles se trouvant en difficulté face à cette question ?

La clé d'une pensée sur les enfants face aux écrans réside à la fois dans les usages raisonnés de la famille mais aussi et surtout dans une éducation aux médias et au numérique à penser et créer de manière singulière dès le plus jeune âge.


Programme

- L'arrivée des écrans dans les familles : un bouleversement
- Définir les termes : de l'usage raisonné à la surexposition aux écrans
- Effet de la surexposition aux écrans sur le développement de l'enfant
- Les signes cliniques notables
- Qu'est-ce que le syndrome EPEE (Exposition Précoce et excessive aux écrans) ?
- Penser une éducation aux médias et au numérique en soutenant la parentalité

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 7 et 8 octobre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €
Autofinancement : 450 €**

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance et de l'Enfance, du Travail social, de l'Animation, de l'Enseignement

Prérequis : Aucun

Le processus de parentalité et ses aléas: comment soutenir l'accueil de l'enfant et de sa famille en EAJE

Nouveau

Objectif

Cette formation a pour objectif de sensibiliser à l'accès à la parentalité et à ses aléas pour permettre aux professionnels d'accompagner les parents en saisissant les enjeux de la séparation parents/enfant lors de l'accueil en EAJE.

Contenu

Devenir parent, devenir un père ou une mère est un processus excessivement complexe dont les aléas sont nombreux et peuvent avoir des conséquences sur la construction du lien d'attachement et sur l'accueil de l'enfant et de sa famille en EAJE. Pour les professionnels, accueillir l'enfant et ses parents passe donc par une connaissance de la complexité du processus de parentalité pour notamment soutenir au mieux les premières séparations. Il s'agira d'aborder à la fois le processus normal de parentalité mais aussi les aléas risquant de fragiliser.

Des difficultés de la parentalité adoptive en passant par la PMA ou par les aléas du devenir parent en situation de migration ou à l'adolescence, il s'agira de permettre aux professionnels de développer des outils pour soutenir la parentalité et l'accueil de l'enfant en maintenant une juste distance à l'enfant et aux parents.


Programme

- Processus de paternalité, de maternalité et de parentalité
- Parentalité et filiation
- Devenir parent d'un bébé prématuré: Enjeu sur le lien d'attachement parents/enfant
- Parentalité et parcours de PMA
- Parentalité et adoption
- Parentalité et adolescence: un enjeu de responsabilisation de l'adolescente pour le professionnel
- L'homo-parentalité: accueillir au delà des idées reçues
- Parentalité en situation de migration: entendre la culture d'origine, pour soutenir l'intégration et la parentalité.
- Le soutien à la parentalité: un positionnement professionnel spécifique
- Attachement, séparation et soutien à la parentalité: Quels outils pour soutenir les aléas du processus de parentalité

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 17 et 18 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance

Prérequis : Aucun

Nouveau

Les modalités d'intervention en placement à domicile

Objectif

Ce stage a pour objectif de réfléchir aux différentes interventions dans le cadre du placement à domicile. Le but est de renforcer les connaissances des professionnels par rapport aux besoins spécifiques des enfants et protection de l'enfance. Mais également de réfléchir aux différents outils d'intervention et la systématisation d'un ensemble des documents qui permettent l'accompagnement éducatif des enfants et ses parents.

Contenu

La décision d'une mesure de PEAD s'inscrit dans le cadre général du droit, dans le cadre d'un placement judiciaire (art.375-3 et 375-7 du Code Civil) et administratif (articles L.311-3 et suivants, L 312-1 et suivants, L 313-1 et suivants, articles D 313-11 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles).

Les modalités de ce placement autorisent un droit de visite et de visite permanent du mineur au domicile du ou des parents, droit pouvant être modulé en fonction des circonstances laissant au service la possibilité d'une mise à l'abri ou repli en structure d'accueil si la situation le nécessite.

Le PEAD participe à accroître l'accompagnement au plus près de la cellule familiale en prenant en compte les composantes que sont l'enfant, ses parents et l'environnement.

Si le PEAD est en premier lieu une mesure de placement, sa mise en œuvre suggère de travailler autour des axes que sont la parentalité, l'individuation/différenciation de l'enfant.

Pour ce faire les professionnels sont amenés à travailler à partir du domicile familial, l'objectif principal étant de favoriser la bientraitance parentale via le quotidien ou des activités de médiation, de permettre aux parents de se réapproprier leurs fonctions.

Pour répondre à ces objectifs il apparait nécessaire que les professionnels aient un socle commun de connaissance.

Cette formation vise à questionner le sens de la mesure, ses objectifs, les critères d'interventions, les limites ainsi que les outils permettant aux professionnels de mener leurs missions conformément aux attendues de la décision judiciaire.


Programme

- L'émergence du Placement à domicile en France.
- Cadre juridique et éthique des interventions à domicile.
- Différentes indications.
- Différents types d'intervention en PEAD.
- Répercussions des dysfonctionnements parental chez les enfants.
- L'observation comme un outil d'intervention d'accompagnement des enfants et de la relation entre l'enfant et ses parents.
- La visite à domicile comme un outil majeur d'intervention en PEAD.
- Les outils relatifs à l'observation des compétences parentales
- La mise au travail en équipes : objectivation et élaboration
- Repérage de capacité parentale/Repérage de limite parentale.
- Le repli comme solution temporaire.
- Les limites du placement à domicile.
- L'importance des écrits professionnels.

Détails pratiques

 **Durée : 3 jours**

 **Dates : 3,4 et 5 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 650 €**
Autofinancemen : 600 €

Intervenant :

Éducatrice Spécialisée, Psychologue

Public : Travailleurs sociaux, Éducateur spécialisé, Assistants de service social, Psychologues.

Prérequis : Aucun

Le travail en équipe en Service d'accueil familial

Objectif

Il s'agira de poser le cadre du travail en équipe et plus particulièrement de réfléchir aux fonctions de l'équipe en SAF.

Contenu

Un service d'accueil familial est constitué de travailleurs sociaux. Chacun à leur place et selon les fonctions qu'ils assurent, ils sont confrontés aux différents événements de l'accueil pour les assistants familiaux et accompagnent les projets de prise en charge des enfants, pour les autres professionnels. La notion d'équipe permet de structurer, avec des références communes, les actions à mettre en œuvre par chacun des protagonistes, pour pouvoir assurer les fonctions nécessaires au travail d'accueil.


Programme

- L'interdisciplinarité en protection de l'enfance
- Le cadre du travail en équipe
- Les évolutions des métiers (reconnaissance des Assistants familiaux)
- Les normes et les représentations en jeu
- Les fonctions d'une équipe en placement familial : une nécessaire articulation

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 23 et 24 mai 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Consultant en travail social

Public : Travailleurs sociaux : Assistants familiaux, éducateurs spécialisés, assistants de service social...

Prérequis : Toute expérience actuelle ou passée en accueil familial.

L'attachement, entre distance et proximité

Objectifs

- Confirmer l'importance de l'attachement pour le jeune dans le cadre de son placement
- Trouver sa juste proximité dans la relation à l'autre

Contenu

« *Le trop, comme le trop peu, nuit à tout jeu* »

Proverbe allemand

S'attacher. Quel gros mot que ce terme est devenu depuis quelques années. Les travailleurs sociaux de tous bords sont sommés de ne pas s'attacher, pour le bien des jeunes accueillis dit-on. Peut-être bien que cette injonction serve plutôt les travailleurs sociaux eux-mêmes, pour leur propre bien ...

S'attacher. Ne pas s'attacher. Telle la marguerite que l'on dépiaute : je t'aime, un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout. Si ce proverbe allemand dit que le trop, comme le trop peu, nuit à tout jeu, il n'en reste pas moins qu'il laisse une place à du possible, à un possible attachement.

Alors, où et comment se situer dans cette distance-proximité pour permettre à la relation d'advenir et au jeune accueilli de pouvoir grandir car, que nous le voulions pas, nous sommes faits de sentiments et d'émotions, et nul enfant ne peut grandir sans ce besoin inné et primaire nommé Attachement, théorie élaborée par John Bowlby.

Programme

- Le concept d'Attachement et son corollaire, l'Amour
- Les notions de Distance et de Proximité

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 14 et 15 octobre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant :

Formatrice, Autrice, Docteur en Sciences de l'Education

Public : Professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Adolescence, du Travail social

Prérequis : Aucun

L'accueil d'adolescent en Service d'accueil familial

Objectif

Cette formation s'adresse aux équipes éducatives en SAF accueillant des adolescents pour leur permettre de comprendre et d'analyser ce qui se joue pendant cette période de la vie dans ce cadre spécifique. Il sera également proposé de réfléchir aux rôles et aux fonctions des assistants familiaux auprès des adolescents accueillis, pour organiser un accompagnement de qualité en collaboration avec les équipes.

Contenu

Le passage à l'âge adulte s'opère par des transformations aussi bien physiques que psychiques qui s'accompagnent souvent d'un sentiment de malaise de l'adolescent qui doit faire face à de nouvelles réalités qu'il n'assume pas encore. Lors d'un placement, qu'il soit récent ou non, ces réajustements psychiques et physiques s'opèrent sur la base de vécus problématiques éventuellement non-résolus dans l'enfance, et font le lit de divers troubles et manifestations de souffrance tels que les comportements violents, conduites à risques, tentatives de suicide, comportements addictifs, fugues... L'analyse et la compréhension de ces manifestations doit prendre en compte l'histoire particulière de chacun des adolescents et personnaliser les réponses qui leur sont faites.


Programme

- L'aspect psychosociologique du développement de l'adolescent
- Les besoins et comportements spécifiques de l'adolescent
- La place de l'adolescent dans la société contemporaine
- Les signes de souffrance de l'adolescent
- Accompagner l'adolescent au sein de la famille d'accueil

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 19 et 20 septembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue / consultant en travail social

Public : Travailleurs sociaux : Assistants familiaux, éducateurs spécialisés, assistants de service social...

Prérequis : Toute expérience actuelle ou passée en accueil familial.

Un chez-soi dans le cadre d'un placement : entre enracinement et déracinement

Nouveau

Objectif

Contribuer à la création d'un chez soi dans la relation à l'autre.

Contenu

Tout "chez-soi" suppose la maison ou le foyer familial, souvent représenté par la mère, figure intouchable. Il est ce lieu qui enracine l'enfant et permet aux premières relations parents – biologiques mais également psychologiques ou nourriciers – et enfant(s) de se créer et de se nouer.

Pour ces jeunes retirés de chez eux, qu'en est-il de cette question de l'ancrage et du chez-soi lorsqu'il s'agit d'aller vivre ailleurs et de s'installer dans un autre lieu de vie ?

Comment s'autoriser à l'investir sans se sentir prisonnier dans un conflit de loyauté qui empêcherait l'unification de ces différents territoires ?

Comment, à partir des différents habitats, créer un chez-soi à habiter ?


Programme

- Le chez-soi : l'habitat et l'habité
- Le conflit de loyauté

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 9 décembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancemen : 250 €

Intervenant : Formateur

Public : Professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Adolescence, du Travail social

Prérequis : Aucun

Le maintien des liens fraternels en accueil familial

■ Objectif

Comprendre et analyser ce que sont les liens fraternels. À partir d'apports théoriques, réfléchir à une pratique favorable au développement de ce lien.

■ Contenu

L'article 371-5 (Loi n°96-1238 du 30 décembre 1996) énonce : « L'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution. S'il y a lieu, le juge statue sur les relations personnelles entre les frères et sœurs ». Pourtant, les choses ne sont pas toujours aussi simples et il arrive que pour différentes raisons les frères et sœurs ne soient pas confiés ensemble. Aussi, comment faire vivre ce lien fraternel quand on ne vit pas ensemble ? Quelles sont les nouveaux apports théoriques sur lesquels nous pouvons étayer notre accompagnement des fratries ?

■ Programme

- La construction du lien fraternel
- Les liens fraternels pathologiques
- Le fraternel au sein de la famille d'accueil
- Pourquoi les fratries sont-elles séparées ?
- Le maintien des liens fraternels

Détails pratiques



Durée : 2 jours



Dates : 9 et 10 décembre 2024



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancement : 450 €

Intervenant :

Consultant en travail social

Public : Travailleurs sociaux :

Assistants familiaux, éducateurs spécialisés, assistants de service social...

Prérequis : Toute expérience

actuelle ou passée en accueil familial.

Un placement nommé exil : entre accueil et hospitalité

Nouveau

■ Objectifs

- Différencier placement et séparation
- Penser le placement en termes d'exil
- Penser l'accueil et l'hospitalité

■ Contenu

« On ne peut éloigner un enfant sans le "séparer" de son environnement, et ensuite le "placer", (dans le sens de) lui trouver une autre place (qu'il peut occuper), ailleurs. (...) Il s'agit d'abord de places libres dans l'espace – une chambre, un lit – et, dans le meilleur des cas, de places libres dans le cœur, dans le désir des accueillants »

Henri De Caemel

Un jeune placé est un jeune séparé, cela va de soi, et sans dire. A priori...

Un jeune placé est par ailleurs un jeune exilé.

Être placé relève d'un acte qui suppose un éloignement, une mise à distance, un déplacement d'un lieu à un autre.

Être séparé relève d'un processus qui, dans le cadre d'un placement, doit permettre à l'enfant de se percevoir et de se reconnaître comme un être distinct, de s'individuer pour construire son identité.

Être exilé suppose de quitter un lieu pour en intégrer un autre pour se créer une place sous le signe du renouveau.

A cette forme de départ dans le cadre d'un placement nommé exil, il est difficile, voire impossible de faire l'économie de penser l'accueil et l'hospitalité de ces jeunes *pas comme les autres*.

■ Programme

1. La différence entre placement et le concept de séparation ;
2. En quoi le placement est un exil.
3. Pour ensuite penser l'accueil et l'hospitalité

Détails pratiques



Durée : 2 jours



Dates : 4 et 5 avril 2024



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue, travailleur

social

Public : Professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Adolescence, du Travail social

Prérequis : Toute expérience

actuelle ou passée en accueil familial.

La bi-culturalité dans le cadre d'un placement : un trait d'union à créer

■ Objectif

Permettre au jeune placé de se situer dans l'entre deux, entre ici et là-bas.

■ Contenu

En placement, le jeune arrive dans un nouveau lieu où des professionnels devront s'occuper et prendre soin de lui.

Inscrit dans une organisation qui a ses propres règles, c'est tout le cadre qui se voit transformé. Il a dès lors à s'affronter à un nouveau monde, différent de ce qu'il connaît jusque-là. Un écart peut être ressenti entre les références sociales antérieures et celles qui sont lui proposées.

Dit autrement, le jeune placé quitte un territoire, ses codes et ses repères, parfois sa langue, pour investir un autre qui répond à d'autres codes, d'autres repères, une autre langue.

Il s'agit pour le sujet concerné par ce déplacement de quitter un lieu d'origine, et donc la culture, l'identité et l'appartenance à ce lieu, de perdre ses repères et sa place pour en trouver-crée une autre.


■ Programme

- Les effets de ce déplacement d'un lieu à un autre ;
- Les stratégies identitaires mises en place pour réduire cet écart
- La reliance (E.Morin), ou l'entre deux

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 3 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancemen : 250 €

Intervenant :

Formateur, Auteur, Docteur en Sciences de l'Education

Public : Professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Adolescence, du Travail social

Prérequis : Aucun

L'impact des images trash chez l'enfant et l'adolescent

Nouveau

Objectifs

- Resituer les enjeux fondamentaux de l'image
- Observer les processus psychiques en jeu face au surgissement d'images trash.
- Mieux comprendre les différentes stratégies déployées par les adolescents face aux images trash.
- Penser les risques en fonction de la singularité de la personne et de son âge
- Prendre un focus sur les images pornographiques.
- Penser un accompagnement éducatif face aux images trash.

Contenu

Internet et son flux d'images et d'informations sont aujourd'hui incontournable. L'accès à Internet pour les enfants et les adolescents ouvrent bien entendu un champ de savoirs, de jeux, d'apprentissage sans commune mesure. Mais le pendant à cette navigation est le surgissement possible d'images qui peuvent, selon les individus, être choquantes. Ces images qualifiées de trash sont celles de la pornographie, de la violence, de la haine.

Quel est l'impact de telles images sur la vie intérieure et la construction psychique d'enfants ou d'adolescents ? Peut-on parler de risques face à de telles images ? Quelles stratégies peuvent être utilisées pour y faire face ? Comment accompagner ce choc de l'image ?


Programme

- La question de l'image
- Enjeux psychiques de l'image
- Qu'est-ce qu'une image trash ?
- Penser les risques des images trash
- Stratégies de défense face aux images trash
- Les images pornos aujourd'hui.
- Différenciation selon les âges : avant 11 ans, de 11 ans à 14 ans, après 15 ans
- Penser l'accompagnement éducatif

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 6 et 7 mai 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnels de l'Enfance, du Travail social, de l'Animation, de l'Enseignement

Prérequis : Aucun

Le cyberharcèlement à l'adolescence

Nouveau

Objectifs

- Resituer les enjeux fondamentaux de la période adolescente
- Repérer les outils de communications, de socialisation, d'expression utilisés par les adolescents sur Internet
- (Re)Penser la notion d'intimité et d'altérité dans ces espaces numériques.
- Observer les processus psychiques en jeu dans la relation de l'adolescent aux réseaux sociaux.
- Saisir les mécanismes du cyberharcèlement.
- Echanger autour de situations de terrain afin de penser des éléments de prévention

Contenu

L'utilisation des réseaux sociaux est devenue commune aujourd'hui, notamment pour le public adolescent. Pour autant, le monde des adultes rend compte d'une forte méconnaissance des usages des réseaux sociaux par les adolescents : quels réseaux sociaux utilisent-ils ? Pour quoi faire ? Pourquoi se mettre en images sur ces réseaux ? Quels en sont les enjeux relationnels, psychiques, affectifs ? Comment prévenir les risques encourus ?

- Explorer en quoi l'usage des réseaux sociaux numériques peut être porteur de la créativité adolescente et participer au fait de « se créer adolescent ». Aborder ces pratiques pour entendre leur impact subjectivant, soutenant la construction identitaire, narcissique, relationnelle du jeune. Les espaces numériques sont à comprendre comme des prolongements de soi à l'adolescence. Dès lors, les réseaux sociaux peuvent devenir des lieux de l'intimité-partagée au risque d'y perdre une partie de soi.
- Envisager les dérives de ces usages, à travers l'exemple du cyberharcèlement. Le cyberharcèlement reprend les caractéristiques du harcèlement classique mais avec des spécificités qui rendent difficile l'arrêt de ce phénomène. Avoir en tête comment l'adolescent se construit avec les réseaux sociaux numériques permet de comprendre la force de l'impact de ce type de harcèlement. Nous traiterons ici à la fois des mécanismes propres au cyberharcèlement et de ses impacts psychologiques tant sur l'individu que sur le groupe d'élèves.

Programme

- Qu'est-ce que l'adolescence à l'heure du numérique ?
- Se mettre en image et se raconter sur les réseaux sociaux : que vont chercher nos ados ?
- Le cyberharcèlement : enjeux, mécanismes et impacts
- Les principes et moyens d'action du cyberharcèlement
- Les signes cliniques du cyberharcèlement

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 20 et 21 mai 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnels de l'Enfance, du Travail social, de l'Animation, de l'Enseignement

Prérequis : Aucun

Les écrits professionnels

Objectif

Ce stage aura pour objectif de commencer à acquérir les outils qui amèneront à mieux rédiger les écrits de suivi des enfants pour aider, par exemple, le juge des enfants dans sa prise de décision.

Contenu

C'est l'écriture qui permet de transformer l'expérience constituée d'affects et de comportements en savoirs élaborés. Elle facilite la réflexion à plusieurs sur une même situation, permettant au lecteur d'élaborer un point de vue. Elle favorise la reconnaissance de l'intervenant-e éducatif mettant en évidence ses capacités d'expertise et lui permettant d'assumer et d'affirmer la responsabilité de son cadre de pensée. L'écrit professionnel fait maintenant partie intégrante des activités des professionnel-le-s du travail social. Il témoigne de l'action engagée et peut prendre des formes qui diffèrent légèrement en fonction des habitudes des équipes. En Maison d'enfants, on peut par exemple trouver différents écrits qui ont pour fonction d'engager un débat contradictoire par une mise en commun des points de vue, nécessaire à une plus grande qualité de l'accompagnement des jeunes. Dès lors, il s'agit de les élaborer en veillant :

- A la forme de ceux-ci : élaboration, présentation,...

- Au fond : précision des observations, construction de la problématique, analyse, proposition, conclusion. Leur rédaction permet de prendre de la distance dans une relation d'aide chargée d'affects et d'affiner la réflexion.


Programme

- Comprendre la fonction de chaque écrit pour l'auteur et son destinataire
- Mettre en pratique la distinction entre description et analyse
- S'approprier les étapes et les méthodes utiles à la rédaction des écrits professionnels en tenant compte de la nature de cet écrit, de l'objectif et du destinataire
- Réfléchir à la structure de l'écrit en fonction de sa nature et de son sujet
- Permettre à chacun de prendre conscience de son processus d'écriture et d'aiguiser ses capacités de relecture.

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 16 et 17 mai 2024
ou 10 et 11 octobre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €
Autofinancemen : 450 €**

Intervenant : Édicateur spécialisé

**Public : Professionnel-le-s du Travail
Social**

Prérequis : Aucun

Les visites médiatisées en protection de l'enfance

Objectif

Ce stage apportera des éléments de compréhension et des outils théoriques nécessaires à l'accompagnement des parents et de leur enfant durant les visites médiatisées

Contenu

Lorsque la séparation entre l'enfant et ses parents a été considérée comme la seule alternative face à une mise en danger physique et/ou psychique, la question des modalités des rencontres ultérieures se pose inévitablement. Il se révèle souvent nécessaire de mettre en place des visites médiatisées. Ce dispositif créé par Myriam David consiste à ne faire se rencontrer enfant et parent(s) que dans un lieu institutionnel, en présence d'intervenants impliqués dans la prise en charge. « Le maintien du lien entre l'enfant placé et ses parents doit être reconnu comme un droit », dit Myriam David. Ce maintien est en général souhaitable d'un point de vue thérapeutique. Mais si les rencontres parent-s /enfant-s sont en règle générale indispensables, elles suscitent en même temps beaucoup de troubles et de souffrances chez les uns et chez les autres. Elles confrontent en effet l'enfant et ses parents, à la réalité des difficultés qui ont conduit à la séparation. Les visites médiatisées, en présence d'intervenants impliqués dans la situation ont l'intérêt de protéger l'enfant de la pathologie du lien à ses parents. L'accompagnateur soutient la conciliation dans les conflits éventuels en « contenant » la violence des mouvements pulsionnels toujours prêts à surgir. Ce dispositif est complexe et peut être considéré comme un outil thérapeutique. Il nécessite de la part des accompagnateurs une compréhension de la problématique psychique qui apparaît chez l'enfant et entre l'enfant et ses parents au cours de la rencontre médiatisée.


Programme

- Le contexte législatif de la visite médiatisée
- Le maintien des liens parents/enfants en question : conditions et aménagement des dispositifs de rencontres pendant le placement de l'enfant
- Le dispositif-cadre des rencontres médiatisées
- Actualisation des connaissances sur la question des liens parents/enfants.
- Le processus de la parentalité et ses troubles
- Les troubles de l'attachement et les pathologies du lien
- Le rôle du professionnel-le-s lors des visites médiatisées.
- La place des différents acteurs : enfants, parents et professionnels

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 9 et 10 décembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €
Autofinancemen : 450 €**

**Intervenant : Psychologue Clinicien
DU de protection de l'enfance**

**Public : Professionnel-le-s de l'Enfance
et du Travail social**

Prérequis : Aucun

Les besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance

Objectif

Ce stage s'appuie sur la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant constitue le volet législatif de la feuille de route et le rapport intitulé « démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » a été remis par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais à Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, le 28 février 2017. Il a pour objectif de faire évoluer les pratiques et de replacer l'enfant au cœur du dispositif de protection de l'enfance en orientant les regards sur les besoins des enfants.

Contenu

Chaque enfant a des besoins qui lui sont propres du fait de son histoire personnelle, familiale, relationnelle, de ses caractéristiques singulières Il est rappelé que la réponse aux besoins est une affaire éminemment relationnelle et que les besoins des enfants varient aussi selon le ou les adultes qui y répondront (selon les besoins aussi de ce ou ces adultes-là) et la nature et les caractéristiques de la relation. L'analyse des différentes références montre que la réponse aux besoins peut être réfléchi sous l'angle de la continuité et de la temporalité : répondre pour compenser un besoin non satisfait jusque-là et considérer les conséquences réelles ou potentielles de cette non réponse ; répondre dans l'ici et maintenant du besoin exprimé ou selon les normes définies en fonction de l'âge et/ ou de la situation ; répondre en considérant la continuité du développement pendant la vie entière et penser aux différentes périodes vécues jusqu'à l'âge adulte.


Programme

- Connaissances sur la théorie de l'attachement
- L'enfant confié et le travail de séparation
- Les carences affectives et éducatives et leurs répercussions dans le développement de l'enfant
- Les compétences parentales nécessaires au développement de l'enfant
- La notion de méta-besoin
- Identifier les autres besoins de l'enfant
- Les facteurs de risques de compromission du développement de l'enfant
- Soutenir l'évolution des pratiques et postures professionnelles

Détails pratiques

 **Durée : 3 jours**

 **Dates : 13,14,15 novembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 650 €**
Autofinancemen : 600 €

Intervenant : Psychologue Clinicien

Public : Travailleurs sociaux

Prérequis : Aucun

Approche psychopathologique de l'adolescent

Objectifs

- Resituer les transformations fondamentales de l'adolescence
- Appréhender la construction psychique chez l'adolescent
- Identifier les différentes psychopathologies chez l'adolescent en s'appuyant sur la CIM11
- Repérer les symptômes et signes cliniques d'une souffrance psychique chez l'adolescent
- Penser les modalités d'accompagnement de l'adolescent et de sa famille

Contenu

La méthode pédagogique se fonde sur une démarche interactive et participative avec le groupe de participants, visant à coconstruire la dynamique du processus pédagogique.

Une analyse des pratiques professionnelles autour d'échanges liés au contenu pédagogique ou de manière plus précise, à partir d'une situation de terrain explorée avec le groupe. Cela favorise l'intégration de contenu par le partage d'expériences.

Programme


- Les transformations adolescentes : corporelles, relationnelles, identitaires, des idéaux
- Identifier les différentes grandes psychopathologies selon la CIM11
- L'entrée dans la schizophrénie, la dépression, le passage à l'acte
- Le trouble du jeu vidéo
- Les modalités de soins
- La place de la famille
- Utiliser les objets culturels adolescents
- Penser la prise en charge en secteur et en réseau partenarial, échanges pratiques

Nouveau

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 3 et 4 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnels de l'Enfance, du Travail social, de l'Animation, de l'Enseignement

Prérequis : Aucun

Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Nouveau

■ Objectif

Regards croisés sur la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

■ Contenu

- I/ Egalité des chances – approche sociologique
- II/ Dossier législatif
- III/ Les grandes avancées
- IV/ La loi 2014-789 du 10 juillet 2014
- V/ La loi 2015-990 / Loi Macron
- VI/ La loi 2017-86 du 27/01/2017 - Egalité et citoyenneté
- VII/ La loi 2018-771 du 5/09/2018 dite loi à venir
- VIII/ Les nouveaux enjeux

■ Programme

- Décryptage du dossier législatif
- Les grandes avancées portées par cette loi
- En quoi la Loi n° 2018-771 du 5/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir vient requestionner les pratiques ?
- Les nouveaux enjeux
- Quels rôles jouent la MDPH et la CDAPH ?

Détails pratiques



Durée : 1 jour



Dates : 11 avril 2024



Tarif entreprise/OPCO : 300 €

Autofinancemen : 250 €

Intervenant : Spécialiste du secteur du travail social

Public : Cadres du social

Prérequis : Aucun

Accompagnement d'un enfant en situation de handicap

■ Objectif

Cibler les besoins spécifiques d'un enfant en situation de handicap et savoir identifier et mobiliser les ressources nécessaires pour répondre à ses besoins.

■ Contenu

Le handicap peut s'avérer être un frein à l'inclusion d'un enfant dans la collectivité. Le manque de connaissance du handicap et de ses conséquences par les professionnels peut entraîner chez ces derniers des inquiétudes quant à l'accueil et l'accompagnement d'un enfant porteur de handicap. Développer les compétences et les connaissances des professionnels permet d'améliorer et de faciliter l'accueil et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

■ Programme

- Différents handicaps et conséquences (moteur, mental...)
- Parcours de soins et rôle des intervenants autour de l'enfant porteur de handicap (fonctionnement du parcours de soins, réseau hôpital et autres structures de soins, MDPH...)
- Représentation du handicap
- Identifier les besoins spécifiques d'un enfant porteur de handicap
- Adaptations pour répondre aux besoins spécifiques d'un enfant porteur de handicap (méthodes, environnement, activités adaptées, ateliers sensoriels, outils...)
- Projet d'accueil individualisé et autre plans personnalisés

Détails pratiques



Durée : 2 jours



**Dates : 5 et 6 octobre 2023
ou 9 et 10 novembre 2023**



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Spécialiste du secteur du travail social

Public : Professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance

Prérequis : Aucun

Les troubles psychiques chez l'enfant

Objectifs

- Resituer les besoins fondamentaux de l'enfant en fonction de son âge
- Appréhender la construction psychique chez l'enfant
- Identifier les différentes psychopathologies chez l'enfant en s'appuyant sur la CIM11
- Repérer les symptômes et signes cliniques d'une souffrance psychique chez l'enfant
- Penser les modalités d'accompagnement de l'enfant et de sa famille

Contenu

A notre époque, les termes liés à des troubles psychologiques sont devenus courant : il est psychotique, autiste, HPI, TDAH, ...

Mais que recouvrent réellement ces termes ?

Il s'agira ici d'explorer de manière introductive la psychopathologie de l'enfant afin de cerner ce qui relève véritablement d'un diagnostic ou d'un effet de mode.

En tant que professionnels, nous sommes confrontés au quotidien à des enfants qui montrent des souffrances psychiques singulières. Il apparaît essentiel d'avoir les bases du développement de l'enfant ainsi que celle d'une psychopathologie générale afin d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille. Il s'agira alors de percevoir les diverses formes d'expression de cette souffrance psychique et d'appréhender les différentes modalités d'accompagnement à proposer à l'enfant et sa famille.

Programme

- Les symptômes « normaux » chez l'enfant
- Les bêtises de l'enfant et ses fonctions
- La punition et ses limites : vers la sanction éducative
- Identifier les différentes grandes psychopathologies selon la CIM11
- Les troubles envahissants du développement, La dépression, Les troubles anxieux, le TDAH
- Les modalités de soins
- La place de la famille
- Penser le transgénérationnel
- La question du jeu
- Echange de pratiques

Détails pratiques



Durée : 2 jours



Dates : 17 et 18 juin 2024



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue

Public : Professionnels de la Petite Enfance, du Travail social, de l'Animation

Prérequis : Aucun

Le jeu de l'enfant en situation de handicap

Objectif

Ce stage a pour objectif de réfléchir à des solutions concrètes pour favoriser l'activité ludique de l'enfant en situation de handicap.

Contenu

L'enfant en situation de handicap est avant tout un enfant, avec les mêmes besoins fondamentaux que tout enfant dont les mêmes besoins de jeu. Le handicap, qu'il soit physique, sensoriel, perceptif ou intellectuel, constitue pour l'enfant une entrave plus ou moins importante dans son approche des objets et de son environnement, ce qui est une importante source de frustration pour lui, car il ne peut pas accéder aux jeux de façon aussi naturelle et spontanée que les autres enfants. Les conséquences du handicap dans les premières étapes du développement varient en intensité en fonction du ou des sphères atteintes, mais dans tous les cas il est nécessaire de soutenir l'enfant dans cette pulsion de vie qu'est le jeu, grâce à un environnement ludique varié, stimulant et adapté à ses compétences et en évitant les situations qui pourraient le mettre en échec.

Programme

- Les différentes formes de handicap : sensorielle, physique, psychique, intellectuel, le polyhandicap
- L'aménagement de l'espace de jeux pour l'adapter aux enfants accueillis
- Les jeux moteurs • La motricité fine
- Les jeux de respiration
- Les activités d'eau • Les jeux « passifs »
- Les jeux symboliques

Détails pratiques



Durée : 2 jours



Dates : 22 et 23 avril 2024



Tarif entreprise/OPCO : 500 €

Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychomotricien

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance, de l'Enfance et du Travail Social

Prérequis : Aucun

Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH)

Nouveau

Objectif

Comprendre et identifier les signes du TDAH et ses conséquences chez l'enfant et mettre en place des méthodes d'accompagnement adaptées.

Contenu

Le TDAH est un trouble du neurodéveloppement pouvant regrouper un ensemble de difficultés sur 4 aspects (cognitif, social, émotionnel, moteur). Il peut exister un retentissement variable sur le fonctionnement de l'enfant et sur son parcours scolaire. Afin d'aider au mieux les enfants présentant un TDAH, des outils et des aménagements sont possibles. La formation des professionnels au TDAH pourrait permettre d'améliorer l'accueil et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.


Programme

- Définition et caractéristiques du TDAH
- Conséquences d'un TDAH chez l'enfant et comorbidités
- Intervenants autour d'un enfant présentant un TDAH et leurs rôles
- Repérer les signes évocateurs d'un TDAH chez un enfant
- Adapter l'accompagnement en ciblant les difficultés de l'enfant
- Outils permettant d'améliorer l'accompagnement d'un enfant présentant un TDAH
- Interventions et aménagements possibles (milieu scolaire...)

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 20 novembre 2023
ou 7 décembre 2023**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €
Autofinancemen : 250 €**

Intervenant : Psychologue Expert

Public : Professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance, Professionnels du milieu scolaire

Prérequis : Aucun

Handicap et vieillissement

Nouveau

Objectif

Prendre en considération l'évolution de la personne en situation de handicap en tenant compte de son vieillissement au sein d'une institution.

Contenu

L'avancée en âge et l'augmentation de l'espérance de vie amènent les établissements sociaux et médico-sociaux à accompagner plus longtemps un public vieillissant « et » en situation de handicap.

Cette formation répondra aux questions suivantes :

Quels sont les effets du vieillissement sur le public accompagné ?

Quelles sont les causes de ce vieillissement ?

Quelles spécificités si on considère le vieillissement de la personne en situation de handicap ?

Et comment prendre en considération ces facteurs dans l'accompagnement ?

Débuter une veille professionnelle et enfin ouvrir le débat sur la nécessaire réflexion sur l'accompagnement jusqu'à la fin de vie.


Programme

- Le vieillissement reposé dans une logique législative
- Le vieillissement et ses effets multiples
- Les pathologies du vieillissement
- Vieillissement, handicaps et communication
- Vieillissement, handicap et émotions
- Vieillissement, handicap, et douleurs
- Un accompagnement personnalisé au sein d'un collectif institutionnel
- Evocation de la fin de vie
- Partage de ressources pour une veille professionnelle
- Des exercices pratiques, des échanges
- Des méthodes pédagogiques variées pour coconstruire ensemble
- Evaluation de fin de formation sous forme de QCM
- Evaluation de satisfaction
- Une restitution des travaux de groupes, envoyée après la formation
- Un livret papier ou numérique pour les participants.

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 12 et 13 décembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €
Autofinancemen : 450 €**

Intervenant : Travailleur Social, Expert du secteur

Public : Tout professionnel d'établissement social ou médico-social

Prérequis : Toute expérience actuelle ou passée. Lecture et écriture langue française souhaitable.

Accompagner des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme

Certification UNAFORIS

■ Présentation

Ce dispositif d'accompagnement s'adresse aux professionnel·les, bénévoles, aidants familiaux, souhaitant mobiliser leur expérience et la compléter par des apports théoriques structurés en vue de valider une certification de compétences.

Le dispositif intégrera des méthodes innovantes liées à la pédagogie active afin de favoriser l'intégration des contenus.

Certification Unafori

Unafori (union nationale des acteurs de la formation et de la recherche en intervention sociale) est habilitée par France Compétences à délivrer le certificat : « Accompagner des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme ». Cette certification permet d'attester de la maîtrise des compétences pour la mise en place d'un accompagnement bienveillant et singulier auprès d'un public présentant des TSA au regard des bonnes pratiques de Haute Autorité de Santé (observation et évaluation, mise en place de stratégies d'intervention et d'aménagement de l'environnement, co-élaboration d'un projet personnalisé, travail avec les partenaires et la famille).

■ Objectifs

- Être capable de comprendre les spécificités d'une personne présentant des TSA (singularité) et de proposer un accompagnement spécifique à ses besoins, son rythme et son potentiel.
- Intégrer une éthique de l'accompagnement : tout individu dispose d'un potentiel et est en mesure de se dépasser à son rythme.
- Être capable de mener une réflexion favorisant la créativité et l'innovation dans l'accompagnement.
- Être en mesure de partager ses observations et sa pratique en équipe.
- Être capable d'intervenir auprès de la personne, de sa famille, des partenaires et de l'équipe de façon coordonnée.

■ Parcours de formation

- Module 1 : Accompagnement à l'élaboration du Dossier de Pratique Professionnelle alternance entre des ateliers collectifs et des entretiens individuels (20 h)
- Module 2 : Actualisation des connaissances sur les TSA (17,5 heures)
- Module 3 : Fonctionnement cognitif et interventions recommandées : Fondements et principales stratégies d'accompagnement (21h)
- Module 4 : Communication (21h)
- Module 5 : Aspects sensoriels et sensori-moteur au quotidien (28h)
- Module 6 : Habiletés sociales et inclusion sociale (28 h)
- Module 7 : Anticipation et gestion des situations complexes (14 h)
- Module 8 : Elaboration et évaluation du Projet personnalisé et accompagnement au quotidien (21 h)

Durée du parcours complet : 170,5 heures (soit les 8 modules)

- Module 9 (non obligatoire): Stage pratique de 70 à 140 heures en fonction de l'expérience (possible chez l'employeur)

■ Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques s'articulent autour d'apport théoriques mis en perspective avec des situations concrètes de travail. Le centre de formation Saint-Honoré s'attache à faire dialoguer les enseignements théoriques avec les réalités concrètes de terrains, grâce à une équipe de formateurs expérimentés et au fait des évolutions du secteur d'activité.

Détails pratiques

🕒 Calendrier :

- Réunion d'information le Mardi 7 novembre 2023 à 17 h 30
- Réception des dossiers d'inscription jusqu'au lundi 2 janvier 2024
- Début des accompagnements **février 2024**
- Certification

€ Parcours complet : 3000 € Éligible au CPF

Modalités de certification

Elaboration d'un dossier de pratiques professionnelles entre 15 à 20 pages
Soutenance orale du dossier de 45 minutes devant un jury.

Modalités et délais d'accès :

Dossier d'inscription avec pièces justificatives (CV, diplômes, expériences professionnelles dans l'accompagnement des personnes avec autisme...)

- Au maximum un mois après réception du dossier d'inscription, vous serez convié à un entretien de positionnement.
- Entretien de positionnement : entretien d'une heure environ visant dans un premier temps à revisiter le parcours professionnel et de formation du candidat au regard des compétences

Date limite de dépôt de dossier le 2 janvier 2024

Public : Professionnel·les ou bénévoles engagés dans l'accompagnement de personnes présentant des TSA.

Prérequis : Avoir une expérience de plus d'une année auprès du public concerné. Un accompagnement à la certification sera également proposé.

Contacts :

Georgia GENIPA
Assistante de formation
georgiagenipa@stho.org
01 42 88 74 07

Handicap « vie affective et sexuelle »

Nouveau

Objectif

Avoir en tant que professionnel une « boîte à outils » pour comprendre et accompagner un public en situation de handicap autour du sujet de la « vie affective et sexuelle ».

Contenu

La vie affective et sexuelle est un droit, pour autant et c'est avec le sujet de la mort sans doute un des plus délicat à mettre en œuvre. Cette formation posera avec tact et confiance les bases des éléments à connaître pour travailler ce sujet.


Programme

- Les freins de la mise en œuvre du sujet « vie affective et sexuelle »
- Les différents stades de la vie sexuelle d'une personne en fonction de son développement
- Le cadre législatif autour de ce sujet
- Débats à partir de documents ou études de cas
- Des exercices pratiques, des échanges
- Les enjeux des représentations de chacun
- Comment communiquer sur ce sujet avec les personnes en situation de handicap
- Le consentement
- Les mots et les maux
- Partage de ressources pour une veille professionnelle
- Des méthodes pédagogiques variées pour coconstruire ensemble
- Evaluation de fin de formation sous forme de QCM
- Evaluation de satisfaction
- Une restitution des travaux de groupes, envoyée après la formation
- Un livret papier ou numérique pour les participants.

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 16 et 17 décembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue, Expert du secteur

Public : Tout professionnel d'établissement social ou médico-social

Prérequis : Toute expérience actuelle ou passée. Lecture et écriture langue française souhaitable.

Handicap « mort et fin de vie »

Nouveau

Objectif

Avoir une réflexion individuelle et collective pour préparer le « faire face » à un décès en institution, que l'on s'y attende ou pas. Comprendre les enjeux et les droits de la personne dans son choix d'accompagnement à la fin de vie.

Contenu

Tout établissement social ou médico-social, se veut un établissement de « vie » et pourtant, la mort peut frapper. Il est donc primordial d'aborder avec les différents acteurs ce sujet délicat.

Cette formation répondra aux questions suivantes :

- Pourquoi la mort est-elle devenue tabou ?
- Comment parler de la mort ?
- Comment annoncer un décès ?
- Quelle est la législation autour de la mort ?
- Comment commencer une réflexion institutionnelle sur ce sujet ?
- Comment débiter une veille professionnelle ?
- Qu'est-ce que les soins palliatifs ?
- Quelles sont les lois qui bordent la fin de vie ?
- Quels acteurs et relais pour accompagner la fin de vie ?
- Quelles pistes pour en effectuer un travail institutionnel ?

Programme

- Comprendre le tabou de la mort
- Les outils pour parler de la mort
- L'enjeu des émotions et de la communication
- La législation sur la fin de vie et la mort
- L'annonce
- Les processus de deuil et les deuils de la personne en situation de handicap
- Les erreurs à ne pas commettre pour garantir un avenir moins problématique
- Des exercices pratiques, des échanges
- Partage de ressources pour une veille professionnelle
- Des méthodes pédagogiques variées pour coconstruire ensemble
- Evaluation de fin de formation sous forme de QCM, évaluation de satisfaction
- Une restitution des travaux de groupes, envoyée après la formation
- Un livret papier ou numérique pour les participant

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 18 et 19 décembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Psychologue, Expert du secteur

Public : Tout professionnel d'établissement social ou médico-social

Prérequis : Toute expérience actuelle ou passée. Lecture et écriture langue française souhaitable.

Groupe d'Analyse de la Pratique

Besoin de (re)donner **donner du sens et de la cohérence** aux interventions de vos salariés ?

Le Centre de formation Saint-Honoré propose, sur demande, de mobiliser des animateurs de Groupes d'Analyse des Pratiques pour les salariés d'établissements sociaux et médico-sociaux, d'établissements d'accueil du jeune enfant, de Relais Assistants Maternels ou bien pour des assistants familiaux de Conseils départementaux ou d'associations...

Les « GAP » réunissent des professionnels de la relation autour d'un animateur tiers qui va les aider à affiner l'accompagnement des usagers par l'observation et de la compréhension de leurs expériences de terrain (éducatives et/ou pédagogiques) en leur permettant de mettre à jour leur manière de faire singulière.

À Saint Honoré, une équipe de formateurs est spécifiquement formée aux GAP. Ces animateurs sont garants de la confidentialité des échanges. La communication et l'expression des pensées et des émotions, éclairent les pratiques individuelles et collectives et permettent ainsi l'élaboration des pratiques et des positionnements professionnels plus ajustés.

■ Une offre en inter ou en intra

Le partage d'expériences, qu'il soit entre membres d'une même structure, ou de services et établissements différents permet de mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être. Nous nous adaptons à votre demande, et pouvons également vous proposer des GAP spécialisés :

• Les Groupes d'Analyse de la Pratique pour les assistants familiaux

Le groupe de réflexion et d'analyse des pratiques constitue un espace ressource pour les Assistant-e-s Familiaux, en leur permettant d'échanger entre eux et avec l'animatrice, et d'analyser les enjeux des accueils d'enfants en prenant un certain recul par rapport aux situations vécues.

Particulièrement agissante dans un processus de professionnalisation, la participation à un groupe d'analyse des pratiques amène les Assistant-e-s Familiaux à travailler sur :

- L'identification de leurs valeurs personnelles et la compréhension de leurs interactions avec les réalités institutionnelles
- Le questionnement de leurs propres représentations éducatives pour les ajuster au cadre professionnel
- L'élaboration en groupe de situations difficiles visant l'aménagement d'une distance professionnelle
- La prise en compte de leurs propres émotions et sentiments et leur repérage pour les penser dans un contexte professionnel
- La régulation de leurs relations avec l'autre (enfants, partenaires du placement, collègues assistants familiaux, parents...) et ce, dans le cadre de leur mission
- L'analyse de ces enjeux relationnels dans le cadre institutionnel
- L'élaboration du sentiment de compétence professionnelle et sa croissance

• Les Groupes d'Analyse de la Pratique pour les nouveaux professionnels :

Saint-Honoré propose d'organiser un GAP jusqu'à deux ans après l'obtention du DE, période charnière entre la sortie de la formation et l'entrée dans la profession. L'objectif est de maintenir un espace de pensée et de prendre du recul sur sa pratique en partageant au sein d'un groupe mixte (ES, EJE, Chef de service...) ou non. Le tarif est adapté à chaque groupe.

En échangeant entre elles, avec le soutien de l'intervenant pour analyser les enjeux des actions menées auprès des équipes et des parents, les responsables des EAPE de la DFPE pourront prendre un certain recul par rapport aux situations rencontrées.

L'objectif principal de ces GAP sera de soutenir ces jeunes professionnels dans leur positionnement en leur permettant de prendre plus conscience de leur « racines professionnelles », d'avoir des clés de compréhension vis-à-vis de situations de travail, des situations de communication.

■ Les Groupes d'Analyse des Pratiques managériales :

Dans le contexte de mutations profondes du secteur social et médico-social, les fonctions managériales évoluent et doivent pouvoir être élaborées par ceux qui les incarnent. Le management d'équipe ne peut se contenter d'application mécanique et les décisions prises doivent être adaptées à chaque contexte de travail.

La réflexion mutualisée des professionnels nous apparaît être le meilleur outil vers le développement des compétences, tout en permettant la prise de recul avec des situations problématiques, complexes. Gestion des conflits, conduite du changement, conduite de projet, recrutement, évaluation,... sont autant de thématiques susceptibles d'être travaillées durant ces temps formatifs.

L'analyse des pratiques proposée au centre de formation Saint-Honoré envisage cet espace comme :

- Un espace et un temps de distanciation avec les activités quotidiennes pour élaborer sa pratique entre pairs
- Un lieu de mutualisation des expériences et des problématiques rencontrées par les participants
- Un espace d'élaboration, de réflexion et d'analyse collective quand les cadres se retrouvent parfois seuls dans leurs contextes d'intervention
- Une opportunité pour construire des pistes d'actions, des axes d'amélioration des pratiques, des hypothèses de travail
- La possibilité d'identifier son style de management et renforcer sa posture
- Un temps d'échange protégé du fait de l'engagement des participants et des animateurs.

Détails pratiques



Fréquence et durée des GAP :

Une demi-journée par mois (2 ou 3 heures).



Fréquence adaptable en fonction des besoins et des disponibilités

Mise en place de la première séance dans un délais d'un mois.

Modalités d'évaluation : Bilan et questionnaire d'évaluation en fin d'accompagnement

Prérequis : Aucun



Coût : Nous consulter

Modalités et délais d'accès : Adressez votre demande par mail à sthoformation@stho.org

Formation Maître d'apprentissage / Tuteur

Le maître d'apprentissage / tuteur est un professionnel qui accompagne les stagiaires en alternance et/ou encadre des salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Il tient un rôle majeur au sein des processus de formation par le caractère dynamique et pédagogique de la transmission d'éléments de savoir en situation professionnelle qu'il assure auprès des alternants ou apprentis.

La formation proposée par le centre de formation Saint-Honoré est adossée au référentiel de compétences du ministère du travail et ouvre droit à l'examen de certification relatif aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur.

Objectifs

La formation vise la maîtrise des trois domaines de compétences définis par le référentiel du ministère du travail :

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Elle permet également au futur tuteur / maître d'apprentissage d'assurer ses missions de liaison avec l'organisme de formation et de disposer d'outils de formalisation du suivi de l'alternant ou de l'apprenti, ainsi que d'acquérir une posture formative.

Programme et déroulement

La formation est conçue dans l'optique d'accompagner les stagiaires dans l'explicitation de leurs pratiques, l'approfondissement de leurs compétences, l'actualisation de leurs connaissances.

Modalités d'évaluation

Un questionnaire d'évaluation sera proposé en fin de formation

FORMATION MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR			
	Intitulé	Contenus	Modalités
Jour 1	Accueillir et faciliter l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du cadre juridique, des missions et des référentiels métiers • Identifier les enjeux de la professionnalisation et les principes de l'alternance • Créer les conditions favorables à l'accueil et au suivi du stagiaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Apports théoriques • Initiation d'une démarche méthodologique d'accompagnement • Utilisation et/ou élaboration d'outils (livret d'accueil)
Jour 2	Accompagner et développer l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Guider la réflexion de l'apprenti/alternant • Construire une relation d'accompagnement pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'outils d'accompagnement • Analyse de pratiques d'accompagnement
Jour 3	Transmettre et évaluer	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le centre de formation • Organiser le parcours d'apprentissage • Evaluer les acquis en situation de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation et/ou utilisation d'outils de communication et de suivi • Apports théoriques
Jour 4	Valoriser et faire connaître la fonction de tuteur	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur la fonction tutorale • Acquérir une posture formative • Formaliser le rôle et la place du tuteur au sein de la structure 	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation d'un dossier d'accompagnement du stagiaire • Présentation de situations issues de la pratique

La formation peut se dérouler en alternance distanciel / présentiel. Une programmation sur-mesure peut être proposée en fonction des spécificités des professionnels visés, nous contacter.

Détails pratiques

⌚ **Durée : 4 jours / 28 heures (7h/jour), avec deux intersessions (1 jour + 2 jours + 1 jour)**

€ **Tarif :**
Inter : 500 euros par personne
Intra : 4 000 euros

Public : Tout salarié d'un établissement de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale susceptible d'encadrer des stagiaires en formation initiale ou des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

NB : Dans le secteur sanitaire, social, médico-social à but privé non lucratif (SSSMS), la formation est obligatoire pour les contrats d'apprentissage, Pro A et professionnalisation.

Prérequis :

Dans le cas d'un contrat

d'apprentissage, le candidat doit :

- soit être titulaire d'un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou titre préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparé ;
- soit justifier de trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

Dans le cas d'un contrat de

professionnalisation, le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle de deux ans minimum dans la qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Contacts :

Georgia GENIPA
 Assistante de formation
georgiagenipa@stho.org

Jean-Marc LE HUNSEC
 Coordinateur
jeanmarclehunsec@stho.org

01 42 88 74 07

Recruter et fidéliser dans un contexte de forte évolution des attentes et des aspirations des professionnels

Nouveau

Objectifs

- Elaborer une stratégie et un processus de recrutement
- Développer un management cohérent à son environnement professionnel

Contenu

- Le recrutement et l'intégration de nouveaux salariés
- Le management adapté à son environnement professionnel
- Les réunions, les entretiens annuels d'évaluation et les entretiens professionnels


Programme

- Les 6 étapes d'un recrutement ;
- Les besoins en compétences : « hard skills », « soft skills » et « mad skills » ;
- L'offre d'emploi et les canaux de diffusion ; l'information en interne ;
- L'examen des candidatures dans une approche inclusive (non-discrimination et embauche de personnes en situation de handicap) ;
- Les 7 recommandations relatives à l'entretien d'embauche ;
- La trame de synthèse de l'entretien ;
- Le recrutement « par défaut » ; les risques et la gestion du recrutement de personnes de son entourage personnel ou professionnel ;
- L'accueil et l'intégration des nouveaux salariés ;
- Les 3 dimensions de la complexité qui impliquent un management rigoureux et adapté ;
- L'évolution des attentes et des aspirations des professionnels : comparaison des caractéristiques entre générations de travailleurs ;
- Le management situationnel, intégratif et les approches collaboratives ;
- L'identité managériale du manager ;
- Le rôle de conseil du manager ;
- Les leviers managériaux pour faire face à la complexité de son environnement ;
- La dynamique de groupe et les règles de base de la communication ;
- Les recommandations relatives à la structuration et l'animation des réunions et des entretiens annuels d'évaluation et des entretiens professionnels ;
- Les difficultés et inconforts ressentis par les managers ;
- Les 4 types d'entretiens difficiles.

Détails pratiques

 **Durée : 3 jours**

 **Dates : 19, 20 et 27 mars 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 650 €**
Autofinancement : 600 €

Intervenant : Formateur / Directeur d'établissements médico-sociaux.

Public : Professionnels en situation de recruter et de manager des équipes

Prérequis : Aucun

Management de proximité et animation d'équipe

Nouveau

Objectifs

- Clarifier son rôle de manager/ d'encadrement
- Animer l'équipe en utilisant les outils du management
- Apprendre à communiquer en créant un environnement favorisant l'implication des collaborateurs
- Définir et mettre en œuvre un style de management et des modalités de travail en équipe alliant motivation et efficacité

Contenu

Dans le secteur social et médico-social les termes de coordination, d'animation d'équipe et de management ont fait leur apparition. Il n'est pas toujours évident de savoir « prendre sa place » auprès et dans une équipe. L'animer, la manager ne s'invente pas, c'est un métier. Cette posture suppose de mobiliser certaines compétences et de savoir appréhender les phénomènes à l'œuvre au sein d'une organisation et d'un groupe professionnel. Cette formation a pour finalité de vous familiariser avec les enjeux inhérents à cette nouvelle fonction.

Programme

- Le rôle et les compétences du manager
- Cerner ses missions
- Les qualités d'un leader
- Agir sur les leviers de la motivation
- Apprendre à déléguer
- Se positionner au sein d'une équipe : « L'équipe : un groupe sous influence »
- La prise de parole devant une équipe

Détails pratiques

 **Durée : 3 jours**

 **Dates : 30, 31 mai et 10 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 650 €**
Autofinancement : 600 €

Intervenant : Sociologue / Expert de secteur

Public : Tout professionnel amené à gérer ou animer une équipe au sein d'une institution.

Prérequis : Aucun


Intervenir sur les pénibilités mentales des travailleurs sociaux

Nouveau

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 8 et 9 janvier 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Sociologue, Psychologue

Public : Cadres, Cadres Intermédiaires

Prérequis : Aucun

Objectifs

- Questionner le sens du travail social
- Comprendre et intervenir sur les facteurs de dégradation des conditions de travail
- Agir sur les pénibilités mentales consolidant les équipes de travail

Contenu

Les mutations récentes de l'action publique sociale (territorialisation et contractualisation de l'action publique, contextes mouvants nécessitant des capacités d'adaptation, de réactivité, d'innovation, et d'une montée constante des compétences, logique plus gestionnaire, dématérialisation de l'accès aux droits, invisibilisation institutionnelle et sociale des usagers, ...) nourrissent les facteurs de pénibilités mentales des travailleurs sociaux. La crise des métiers relationnels se fait d'autant plus sentir que les collectifs de travail sont fragilisés et qu'apparaissent de nouvelles conditions de travail (technostress, changements organisationnels permanents...). Une des perspectives consisterait à réinterroger les activités de travail dans les ESSMS et les coopérations possibles au sein des collectifs de travail qui y prennent forme.

- Les RPS génèrent des maladies psychiques graves. Mais dire cela ne permet pas d'identifier les processus tenant au fonctionnement du travail social contemporain. Élargir la représentation des « risques professionnels » à ce qui apparaît invisible (souffrance psychologique).
- Attention au sens des mots « RPS », de quoi parle-t-on ? : les institutions utilisent un même vocable mais avec des sens différents (Assurance maladie, Ministère du travail, Ministère de la Santé, médecin du travail, syndicats, patronat, experts et chercheurs...), confusion des causes et des conséquences.
- Enjeu de sortir d'une vision individualisante et psychologique en termes de mal-être au travail, agir sur les facteurs organisationnels, les rapports sociaux (de domination, évaluation individualisée des performances, déshumanisation au travail), et les modes de prévention et de sanction des pratiques managériales.

Programme

- Les mutations du travail et nouvelles formes de pénibilité
- Les nouveaux modèles productifs et le travail invisible : émotionnel, relationnel
- De la médecine du travail à la santé au travail
- La prévention des RPS et ses limites
- Le travail en ESSMS à l'épreuve de la rationalisation
- Les registres de la reconnaissance au travail des travailleurs sociaux
- Le sens du travail (conflits de valeur, relation d'aide, l'éthique et l'usager)
- Territorialisation, contractualisation de l'action publique et gestion de projet
- Les pratiques managériales, entre distance et proximité
- Mobiliser les travailleurs, à la fois comme individus et comme membres de collectifs de travail

Agir sur l'absentéisme

Nouveau

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 24 avril et 14 mai 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Formateur, Directeur d'établissements médico-sociaux, Psychologue

Public : Professionnels en situation de manager des équipes et professionnels des fonctions support.

Prérequis : vous avez la capacité à porter un regard distancié sur votre pratique, vous avez la capacité à restituer votre réflexion et votre pratique à un groupe. Vous savez produire dans une temporalité courte.

Objectifs

- Identifier les situations d'absentéisme « évitables »
- Etablir un plan d'action visant à prévenir et à réduire l'absentéisme d'un ESSMS

Contenu

- Le contexte de l'absentéisme dans les ESSMS
- L'absentéisme en lien avec les différentes dimensions du travail
- Le diagnostic de l'absentéisme dans son environnement professionnel
- Les actions managériales adaptées

Programme

- Les représentations individuelles des causes de l'absentéisme ;
- Les données quantitatives de l'absentéisme en France et dans le secteur social et médico-social ;
- Les conséquences pour les personnes accompagnées, les équipes, les cadres de direction et l'opérateur ;
- Les définitions de l'absentéisme ;
- L'identification et la hiérarchisation des causes de l'absentéisme spécifiques à son contexte professionnel ;
- Les 2 approches pour prévenir et agir sur l'absentéisme ;
- La méthodologie d'élaboration et de conduite d'un plan d'action ;
- Les actions adaptées à la situation spécifique de son ESSMS.

Gestions des conflits

Nouveau

Objectifs

- Comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les conflits
- Mieux se connaître dans la relation à l'autre
- Savoir prévenir les conflits
- Identifier des méthodes de résolution pour sortir du conflit par le dialogue
- Repérer des leviers pour améliorer votre communication


Contenu


Lors de nos interactions avec autrui il n'est pas rare que des conflits surgissent. S'ils ne sont pas régulés, les tensions risquent de persister et de ternir le climat relationnel. En tant que manager les conflits auxquels vous êtes confrontés sont multiples : entre résidents, entre salariés, entre personnes accompagnées et salariés, vous-même auprès des membres de l'équipe que vous encadrez. Ce stage vous apprendra à anticiper les conflits et à les médiatiser dans le but de favoriser des relations plus harmonieuses dans votre environnement professionnel.


Programme

- Les conflits : De quelles natures ? Quels mécanismes ?
 - Distinction entre conflit, violence et agressivité
 - Les indicateurs du conflit
- Décrypter son mode de fonctionnement et celui de son interlocuteur
 - Cerner les types de comportements (passif, manipulateur, agressif, assertif)
 - Repérer la communication verbale et non-verbale
- Réguler le conflit
 - Les avantages et inconvénients des quatre attitudes possibles
 - Les étapes clés de la résolution de conflits

Détails pratiques

 **Durée :**
2 jours (pour les non cadres)
3 jours (pour les cadres)

 **Dates :**
27 et 28 mai 2024
 (pour les non cadres)
15, 16 et 29 mai 2024
 (pour les cadres)

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue / Sociologue

Public : Tout professionnel amené à gérer ou animer une équipe au sein d'une institution.

Prérequis : Aucun

Mener efficacement les entretiens annuels d'évaluation (EAE)

Nouveau

Objectifs

- Différencier entretien annuel d'évaluation et entretien professionnel
- Identifier les enjeux de l'entretien annuel
- S'approprier les étapes de ce type d'entretien
- Acquérir une méthodologie et les comportements adaptés pour mener un entretien efficace

Contenu

En tant que directeur, chef de service, manager, coordinateur... vous êtes amenés, de par vos fonctions, à conduire des entretiens annuel d'appréciation/évaluation. Ce moment privilégié pour dialoguer avec les collaborateurs, faire le point sur leur activité et leurs perspectives, peut parfois être générateur de stress. Sa réussite ne dépend pas que de l'intention des interlocuteurs, mais aussi d'une approche méthodologique. Peu de professionnels sont formés et rompus aux techniques d'entretiens. Acquérir les outils et les méthodes qui permettent de se sentir légitime, savoir agir et réagir de façon positive, sont des compétences clés pour aborder sereinement cet exercice. Ces 2 journées de formation ont pour finalité de vous familiariser avec les enjeux inhérents aux entretiens annuels d'évaluation, ainsi que de vous outiller pour les mener au mieux.


Programme

- Objectifs et enjeux de l'EAE
 - Distinguer EAE et entretien professionnel. Comprendre les enjeux
 - Connaître le cadre légal
- Préparer efficacement l'entretien : le scénariser
 - Les règles d'or de l'entretien
 - S'appuyer sur la trame de préparation de l'EAE et autres outils documents
- Mener l'entretien
 - Entraînement / Jeu de rôles
 - Les compétences relationnelles pour faciliter un entretien

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 6 et 7 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Expert du secteur

Public : Tout professionnel amené à gérer ou animer une équipe au sein d'une institution.

Prérequis : Aucun

Accompagner le changement ou la transformation d'une offre de service sociale ou médico-sociale

Nouveau

Objectif

Elaborer un plan d'actions managériales visant l'évolution des postures et des pratiques conformément aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées et des priorités publiques.

Contenu

- Le diagnostic des attentes et des besoins des personnes accompagnées et l'expertise des professionnels ;
- Les priorités publiques dans son secteur d'activité ;
- Les contraintes, les freins et les leviers en interne et en externe ;
- Les actions managériales cohérentes aux enjeux identifiés dans le diagnostic.


Programme

- La finalité collective de l'intervention de tous les professionnels des ESSMS et rôle du manager de proximité ;
- Les 3 dimensions de la complexité en ESSMS et les contraintes, les paradoxes voire les contradictions inhérentes à ces 3 dimensions ;
- Les 2 thématiques du déploiement des priorités publiques et leurs déclinaisons ;
- Les spécificités du changement et sa dimension émotionnelle ;
- Les actions managériales visant l'adhésion et l'engagement des professionnels ;
- L'enrichissement et la validation par le N+1 ;
- La programmation et la communication.

Détails pratiques

 **Durée : 4 jours**

 **Dates : 11, 12, 24 et 25 Juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 800 €**
Autofinancemen : 750 €

Intervenant : Psychologue, Sociologue, Directeur d'établissements médico-sociaux.

Public : Tout professionnel en situation de manager des équipes.

Prérequis : vous avez la capacité à porter un regard distancié sur votre pratique, vous avez la capacité à restituer votre réflexion et votre pratique à un groupe. Vous savez produire dans une temporalité courte.

Prévenir les agissements sexistes et le harcèlement au travail

Nouveau

Objectifs

- Savoir distinguer violences sexistes et harcèlement
- Identifier la dimension genrée de ce type de violences
- Acquérir des connaissances sur le cadre réglementaire
- Savoir détecter les situations à risque et les traiter

Contenu

Les agissements sexistes, tout comme le harcèlement font partie des risques psychosociaux et à ce titre engagent la responsabilité de l'employeur. En introduisant le 17 août 2015 la notion d'agissement sexiste dans le code du travail et en décidant le 1er janvier 2019 de rendre obligatoire la nomination d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes dans les établissements et entreprise de plus de 250 salariés, le législateur a réaffirmé son souhait de promouvoir l'égalité femmes-hommes, notamment dans le cadre professionnel. Cette formation a pour objectif de vous permettre de mieux appréhender cette thématique, le cadre légal, de détecter les situations et de réfléchir à leur traitement.


Programme

- De quoi parle-t-on ? Contextualisation de la thématique
- Définitions et formes que prennent les violences sexistes, sexuelles et harcèlement
- Clarification des concepts de genre et de sexe
- Ce que dit la loi : Les obligations légales de l'employeur
- Détecter les situations à risque
- Les procédures d'alerte et dispositifs de signalement en interne. Les acteurs à mobiliser
- Comment agir et réagir face un salarié victime d'agissement sexuel ou harcèlement

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 26 et 27 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Psychologue, Sociologue

Public : Service RH, membres du CSE, tout professionnel intéressé par la thématique.

Prérequis : Aucun

Optimiser son temps de travail

Objectif

Accompagner les professionnels à recentrer leur temps de travail sur des missions ou des actions prioritaires

Contenu

- La contextualisation de la nécessité d'optimiser le temps de travail ;
- La méthodologie et les conditions favorables à l'optimisation du temps de travail ;
- « Choix et renoncements » ;
- La créativité dans les modes d'actions et les organisations.


Programme

- Les enjeux de l'optimisation du temps de travail ;
- Les 2 facteurs influents l'organisation du temps de travail ;
- Les « zones de confort » et les « zones d'insécurité » ;
- Les missions et les actions fondamentales insuffisamment traitées par manque de temps ;
- Les missions ou les actions à optimiser pour récupérer du temps de travail.

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 9 septembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancement : 250 €

Intervenant : Expert du secteur du travail social

Public : Tout professionnel en situation de manager des équipes

Prérequis : Vous avez la capacité à porter un regard distancié sur votre pratique, vous avez la capacité à restituer votre réflexion et votre pratique à un groupe. Vous savez produire dans une temporalité courte.

Intégrer la qualité de vie et des conditions de travail en situation de management

Objectifs

- Connaître les principes essentiels de la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT)
- Identifier la réglementation sur le sujet
- Repérer les signaux faibles de risques professionnels, risques psychosociaux qui influent sur la QVCT
- Déterminer les différents types d'actions à mettre en œuvre pour favoriser la QVCT

Contenu

Le législateur rappelle régulièrement la responsabilité des employeurs en matière de santé et de sécurité au travail. Depuis plusieurs années, la QVCT est au cœur des préoccupations des établissements et services. Préserver la qualité de vie au travail et le bien-être des salariés fait partie intégrante des priorités des managers, c'est avant tout une démarche de prévention qui va bien au-delà du simple aménagement d'espaces conviviaux.

Cette formation permettra aux encadrants de cerner le champ de la QVCT dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, et par ricochet de réfléchir aux actions à mettre en œuvre dans les situations quotidiennes de travail.


Programme

- La qualité de vie au travail : qu'est-ce que c'est ?
- Champs et définition de la QVCT, des risques professionnels et des risques psychosociaux
- Approche réglementaire
- Les obligations de l'employeur en matière de santé au travail
- Statistiques sur la santé au travail (INRS, DARES) et répercussions sur les salariés
- Agir en faveur de la QVCT au quotidien
- Les différents types d'actions à mettre en œuvre au quotidien en tant que manager
- Présentation d'outils par la formatrice

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 13 et 14 mai 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancement : 450 €

Intervenant : Expert du secteur du travail social

Public : Tout professionnel amené à gérer ou animer une équipe au sein d'une institution.

Prérequis : Aucun

Les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière

Nouveau

Objectif

Développer ses compétences en gestion budgétaire et financière.

Contenu

Cette formation vous permettra de comprendre les principes fondamentaux de la gestion financière. Vous apprendrez à élaborer un budget prévisionnel en tenant compte des charges et produits. La formation vous aidera à anticiper les problèmes financiers éventuels. Vous apprendrez à suivre de près votre budget, à identifier les écarts et à prendre des mesures correctives si nécessaire. Vous serez en mesure d'analyser les dépenses, de contrôler les coûts et d'optimiser l'utilisation des ressources financières. Cette gestion proactive des finances vous permettra d'éviter les difficultés de trésorerie, les dettes excessives et les pertes financières.

Cette formation vous aidera à progresser dans votre carrière. Les compétences en gestion budgétaire et financière sont très recherchées.

Cette formation vous permettra de comprendre les principes fondamentaux, de prendre des décisions éclairées, d'optimiser l'utilisation des ressources, d'éviter les problèmes financiers et de progresser dans votre carrière. C'est un investissement précieux pour votre développement professionnel. En acquérant ces compétences, vous serez en mesure de gérer efficacement les finances, de proposer des décisions stratégiques et de contribuer à sa croissance et à sa pérennité.


Programme

- Comprendre les principes fondamentaux
- Élaboration et gestion d'un budget
- Analyse des états financiers
- Gestion de la trésorerie
- Éthique et responsabilité financière

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 25 et 26 mars 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Formateur / Expert du secteur.

Public : Direction ou direction adjointe.

Prérequis : Aucun

Développer son réseau et ses partenaires

Objectif

Développer ses partenaires et son réseau.

Contenu

En développant votre réseau et vos partenaires, vous pourrez renforcer votre impact, échanger des bonnes pratiques et collaborer pour améliorer la qualité des services offerts.

Cette formation offre l'opportunité d'apprendre des techniques et des stratégies pour établir et développer des relations professionnelles solides, élargir son réseau, accéder à de nouvelles opportunités et renforcer sa visibilité et sa crédibilité. En développant son réseau, on crée des opportunités de collaboration, d'échange d'expertise et de mentorat. On peut également découvrir de nouvelles ressources, compétences et perspectives qui enrichissent notre pratique professionnelle. Le développement du réseau et des partenaires permet de rester à jour dans son secteur, et de contribuer à l'amélioration continue de nos compétences et de notre impact professionnel.


Programme

- Identifier les partenaires potentiels
- Établir des partenariats
- Enjeux des partenariats
- La plus-value d'être en réseau

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 27 février 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancemen : 250 €

Intervenant : Formateur / Expert du secteur.

Public : Direction ou direction adjointe.

Prérequis : Aucun

Politiques sociales européennes

Objectif

Regards croisés sur Politiques sociales européennes.

Contenu

- I/ Politiques sociales et politiques publiques en France
- II/ L'Europe sociale – approche d'une possible définition
- III/ Le traité de Lisbonne/ la Charte des droits fondamentaux
- IV/ L'Union Européenne/ le Conseil de l'Europe
- V/ Les Instances Européennes
- VI/ 2018, nouvel élan pour l'Europe sociale
- VII/ Mise en perspective 2021/2027


Programme

- Pourquoi le traité de Lisbonne 01.12.2009 ?
- Quel sens pour la Charte des Droits Fondamentaux ?
- Mise en perspective du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne
- Spécificités relatives aux instances européennes

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 4 juin 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancemen : 250 €

Intervenant : Formateur / Expert du secteur.

Public : Direction ou direction adjointe.

Prérequis : Aucun

Maîtrisez les bases essentielles des logiciels de bureautique

Nouveau

Objectif

- Maîtriser les bases des outils de bureautique

Contenu

Cette formation a pour objectif de fournir les connaissances et les compétences de base nécessaires pour utiliser efficacement les logiciels bureautiques les plus courants.

En maîtrisant les fondamentaux, les participants seront en mesure de créer, modifier et mettre en forme des documents texte, des feuilles de calcul et des présentations de manière professionnelle. Ils apprendront également à gérer efficacement leurs fichiers et leurs documents, en utilisant des techniques d'organisation, de recherche et de collaboration.

De plus, cette formation mettra l'accent sur les astuces et les bonnes pratiques pour optimiser l'utilisation des logiciels bureautiques. Les participants découvriront des raccourcis clavier pour gagner en efficacité, des conseils pour une mise en page professionnelle et des bonnes pratiques pour la gestion des données et des fichiers. Ils seront également informés des ressources et des outils en ligne disponibles pour continuer à se former et à se perfectionner.

En acquérant ces compétences, les participants pourront améliorer leur productivité et leur efficacité dans leur travail quotidien. Ils seront en mesure de créer des documents professionnels, d'analyser des données, de préparer des présentations percutantes et de gérer leurs fichiers de manière organisée. Cette formation constitue donc une base solide pour développer des compétences bureautiques essentielles dans le monde professionnel.

Programme

- Introduction aux logiciels bureautiques : Traitement de texte – Tableur – Présentation
- Gestion des fichiers et des documents
- Astuces et bonnes pratiques

Cette formation peut être adaptée en intra pour une adaptation plus spécifique à vos besoins.

Détails pratiques

 **Durée : 2 jours**

 **Dates : 28 et 29 novembre 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 500 €**
Autofinancemen : 450 €

Intervenant : Formateur / Expert du secteur.

Public : Direction ou direction adjointe.

Prérequis : Aucun

LOI 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale et les droits des usagers

■ Objectif

Regards croisés sur la LOI 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale et les droits des usagers.

■ Contenu

- I/ Politiques sociales Intro sociologique
- II/ Pourquoi une nouvelle question sociale
- III/ Histoire d'une refondation (1975 à 2002)
- IV/ Loi 2002-2 ou la reconnaissance des droits des usagers
- V/ Refonder le rapport aux personnes
- VI/ Le projet d'établissement/de service :dynamique ou contrôle ?

■ Programme

- La Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, une opportunité pour envisager l'évolution des pratiques.
- La loi et la reconnaissance des droits des usagers, ou comment passer de la protection de la personne à la reconnaissance d'un usager-citoyen ?
- Quels principes directeurs à concilier dans la perspective de refonder le rapport aux personnes ?
- Le projet d'Établissement /de service, dynamique institutionnelle ou contrôle ? ou les deux ?

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 12 mars 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancemen : 250 €

Intervenant : Formateur / Expert du secteur.

Public : Direction ou direction adjointe.

Prérequis : Aucun

Protection de l'enfance : Loi n° 2016-297 du 14/3/2016

Nouveau

■ Objectif

- Regards croisés sur la Loi et la Protection de l'Enfance/de l'Enfant

■ Contenu

- I/ Approche historique et sociologique
- II/ Enjeux et logiques d'accompagnement
- III/ La Loi 2016 297 du 14 mars 2016 – Protection de l'enfant
- IV/ Plan triennal 2017/2019 de lutte contre les violences faites aux enfants
- V/ Stratégies 2018/2022
- VI/ Les sept besoins de l'enfant
- VII/ La Loi 2022-140 du 7 février 2022

■ Programme

- Etude de la note de l'ONPE (Observatoire National de la protection de l'Enfance)
- Etude de l'analyse de cette Loi faite par M.J.P. ROSENCZVEIG- magistrat
- En quoi la Loi n° 2022-140 dite Loi TAQUET complète (ou pas) les dispositifs existants ?

Détails pratiques

 **Durée : 1 jour**

 **Dates : 15 mai 2024**

 **Tarif entreprise/OPCO : 300 €**
Autofinancemen : 250 €

Intervenant : Formateur / Expert du secteur.

Public : Cadres du social.

Prérequis : Aucun



Formations

DIPLÔMANTES

DEAF Assistant Familial	47
DEEJE Éducateur de Jeunes Enfants	48
DEES Éducateur Spécialisé	49
CAFERUIS	
Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Encadrement et de Responsable d’Unité d’Intervention Sociale	50
Validation des Acquis de l’Expérience	51
Master 1 Intervention et développement social : parcours Direction d’organisation sociale (DOS1)	52
Master 2 Intervention et développement social : parcours Direction d’organisation sociale (DOS2)	53

DEAF Assistant Familial

Un diplôme d'état de niveau 3

Fiche RNCP N°37715 - Information sous réserve de la publication des décrets précisant les conditions d'application du DEAF.

Objectifs

- Etre capable de répondre aux besoins physiques et psychiques de l'enfant.
- Contribuer à l'intégration de l'enfant au sein de la famille d'accueil.
- Savoir favoriser le développement global de l'enfant et contribuer ainsi à son insertion sociale, scolaire ou professionnelle.
- Savoir communiquer avec les membres de l'équipe pluriprofessionnelle ainsi qu'avec les partenaires.

Possibilités de valider un/ou des blocs de compétences

La formation obligatoire de 240 heures :

Depuis la loi du 27 juin 2005, un stage préparatoire de 60 heures organisé par l'employeur (nous pouvons vous accompagner dans sa mise en place) et une formation de 240 heures sont obligatoires pour exercer cette profession. La formation peut déboucher sur la présentation à un diplôme d'état mais n'est pas obligatoire pour exercer.

Passerelles équivalences :

Il n'y a pas d'équivalences ou de passerelles pour cette formation car la formation ne permet pas la validation de crédit ECTS.

Débouchés / suites de parcours :

La formation peut déboucher sur la présentation à un diplôme d'état d'assistant familial mais n'est pas obligatoire pour exercer ce métier.

Modalités pédagogiques :

Les formateurs en charge des différents modules de la formation, mettent en oeuvre une pédagogie active, au cours de laquelle les participant(e)s alternent travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de documents (papier et/ou vidéo), analyse de situations professionnelles concrètes...

- Les références théoriques et pratiques sont proposées par les intervenants sous la forme de brefs exposés afin de favoriser et enrichir l'avancée de la réflexion et le réinvestissement de la formation sur le terrain professionnel.
- Pour faciliter la prise de notes, les formateurs inscrivent sur le tableau les termes clefs, reformulent et explicitent les termes qui n'auraient pas été compris.
- Des articles de documentation sur les thèmes abordés sont distribués à l'appui des interventions.
- Les formateurs s'adaptent à toute demande spécifique exprimée par le groupe quant à l'approfondissement des différents points abordés.
- L'apprentissage de groupe et les méthodes actives sont particulièrement indiqués dans cette formation et pour ce public.
- La formation se déroule en présentiel (sauf si la situation sanitaire ne le permet pas, dans ce cas le distanciel ou le blended learning seront favorisés). Des supports sont régulièrement transmis aux apprenants comme des articles, des power point...

Modalités d'évaluation :

Pour valider la formation, il faut :

- Suivre la formation PCS1 (formation dispensée pendant les 240 heures)
- Avoir rédigé un écrit sur l'accueil et l'intégration de l'enfant au sein de la famille d'accueil
- Avoir réalisé les Evaluations en Milieu Professionnel (EMP) qui sont organisées deux fois dans le parcours de formation.
- Une attestation de formation est délivrée en fin de parcours sous réserve d'assiduité de la part de l'assistant familial.

Les certifications pour l'obtention du DEAF :

- Les épreuves sont organisées par la DRIEETS au mois de novembre.
 - Le candidat valide le DEAF s'il obtient au moins la moyenne à chacun des trois Domaines de formation
DF1 : Soutenance de 45 minutes portant sur le dossier d'accueil et d'intégration de l'enfant au sein de la famille d'accueil (dossier élaboré au cours de la formation)
DF2 : Epreuve écrite à partir d'une étude de situation (2 heures)
DF3 : Entretien oral de 30 minutes portant sur la communication professionnelle
- Le diplôme est remis au titulaire par le centre de formation.

Détails pratiques

€ **Tarif : 3 700 €**

🕒 **Durée :**

18 à 24 mois. La formation commence au mois de septembre de chaque année.

Prérequis :

- Avoir obtenu un agrément des services départementaux compétents,
- Etre en situation d'emploi, la formation est initiée par l'employeur
- Avoir réalisé le stage préparatoire de 60 heures préalable au premier accueil.

Modalité et délais d'accès :

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur notre site internet ou sur demande auprès de notre service.

Les inscriptions sont ouvertes du mois de mars au mois de juillet de chaque année.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

**Effectif par promotion :
15 apprenants**

81% de
réussite en
2023

80% des
stagiaires
satisfaits en
2023

Contacts :

**Service de la formation
continue**

01.53.72.80.70

sthoformation@sth.org

DEEJE Educateur de Jeunes Enfants

Un diplôme d'état de niveau 6

Fiche RNCP N°34 827

Objectifs

- Donner aux étudiants les outils théoriques, pratiques et méthodologiques indispensables à la construction de leur culture professionnelle.
- Les former à rendre compte de leurs choix éducatifs et pédagogiques au regard des missions des institutions et de leurs projets.
- Les rendre attentifs à la complexité du travail social selon une approche transdisciplinaire et partenariale.
- Susciter une identité professionnelle qui favorise l'engagement, le sens critique, la créativité, la recherche et la mise en commun avec d'autres professions.

Modalités pédagogiques

Les étudiants bénéficient d'enseignements théoriques qui s'articulent et côtoient en permanence l'expérience du terrain. Ils découvrent les publics et construisent leur expérience du terrain en les reliant aux apports de connaissances. Ils travaillent leur disponibilité à l'autre pour mieux l'accompagner, notamment grâce à des espaces de réflexion tels que les groupes d'analyse des pratiques (GAP), les bilans individuels et collectifs.

Programme

Les stages sont référés à chacun des 4 domaines de formation, ne sauraient être dissociées de la formation théorique organisée autour de 4 domaines de compétences (DC), aussi appelés domaines de formation :

- **DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et sa famille** > 500 h
- **DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant** > 500 h
- **DF3 : Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle** > 250 h
- **DF4 : Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux** > 250 h

Les 4 domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche », il s'agit d'une réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

Durée

La formation d'une durée de 3 ans décomposée en 6 semestres repose sur le principe de l'alternance intégrative avec des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique réparties de la façon suivante :

- **formation théorique (1500 heures)**
- **formation pratique (2100 heures).**

La prochaine session de formation se déroulera de septembre 2024 à juin 2027.

Modalités d'évaluation

Cette formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE) - niveau 6*, gradé licence. Les critères de validation sont l'assiduité d'une part, le dépôt et la validation des travaux d'autre part. Les étudiant.es réalisent des travaux (oral et/ou écrit) tout au long de la formation, ils sont accompagnés et évalués par les formateurs référents des modules et constituent une préparation aux épreuves de certification.

**La nouvelle nomenclature des diplômes (décret N°2019 -14 du 8 Janvier 2019) positionne désormais ces quatre Diplômes d'Etat au niveau 6 (anciennement II).*

Prérequis

- Titulaires du Baccalauréat, d'un diplôme, certificat ou titre homologué au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV.
- Bénéficiaires d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou leurs acquis personnels (cf.art. L613-5 du code de l'Education)
- Admis au terme d'un examen d'admission (étude de dossier puis entretien d'admission)

Passerelles / Equivalences

La formation valide 180 ECTS (crédits européens).

Débouchés

Ce diplôme d'état permet d'occuper le poste d'éducateur de jeunes enfants.

87,7% de réussite en 2023

83% des stagiaires satisfaits en 2023

Détails pratiques

€ Tarif :

En formation initiale, la Région Ile-de-France co-finance la formation.

Restent à la charge de l'étudiant :

Les droits d'inscription EJE : 170 €/an*

Une participation aux frais

de formation : 368 €/an*

Les droits d'inscription à la licence pour ceux qui souhaitent suivre l'option en 3^{ème} année d'étude : **170€***

**sous réserve de modification*

Modalité et délais d'accès :

Vous êtes lycéen et futur bachelier, étudiant en réorientation :

inscrivez-vous en voie initiale sur la plateforme Parcoursup :

www.parcoursup.fr

Vous êtes demandeur d'emploi et bénéficiaire du RS : dossier à télécharger sur notre site internet :

www.stho.org – Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou

par mail: selectionstho@stho.org

Vous êtes salarié bénéficiant d'un financement par l'Employeur, un OPCO ou le CPF de transition : date limite d'inscription : 30 juin 2024.

Vous souhaitez intégrer la formation uniquement par la voie de l'apprentissage : date limite d'inscription : 30 Juin 2024.

En cas d'allègement, de dispense de certification ou de financement personnel, nous consulter.

Dossier à télécharger sur notre site internet : www.stho.org

Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou par mail selectionstho@stho.org

Effectif par groupe :

30 étudiants

10 par groupe de suivi

Contacts :

Pour la Formation Continue, demandez un devis :

Ariel LENG : arielleng@stho.org

Inscription aux épreuves

d'admission : Nawel RERZKI

selectionstho@stho.org

DEES Éducateur Spécialisé

Un diplôme d'état de niveau 6

Fiche RNCP N°34 825

Objectifs

- Donner aux étudiants les outils théoriques, pratiques et méthodologiques indispensables à la construction de leur culture professionnelle.
- Les former à rendre compte de leurs choix éducatifs et pédagogiques au regard des missions des institutions et de leurs projets.
- Les rendre attentifs à la complexité du travail social selon une approche transdisciplinaire et partenariale.
- Les former à l'accompagner des publics en difficultés (enfants, adolescents, adultes) dans le but de sociabilisation.
- Susciter une identité professionnelle qui favorise l'engagement, le sens critique, la créativité, la recherche et la mise en commun avec d'autres.

Modalités pédagogiques

Les étudiants bénéficient d'enseignements théoriques qui s'articulent et côtoient en permanence l'expérience du terrain. Ils découvrent les publics et construisent leurs expériences du terrain en les reliant aux apports de connaissances. Ils mettent au travail leur disponibilité à l'autre pour mieux l'accompagner, notamment grâce à des espaces de réflexion tels que les groupes d'analyse des pratiques (GAP), les bilans individuels et collectifs.

Programme

La formation théorique se compose de 4 domaines de formation (DF) :

- D.F. 1 : **La relation éducative spécialisée** > 500 h
- D.F. 2 : **Conception et conduite de projet éducatif spécialisé** > 400 h
- D.F. 3 : **Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle** > 300 h
- D.F. 4 : **Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux** > 250h

Les 4 domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche » recouvrant les contenus suivants :

- Les étapes de la démarche de recherche (question de départ, problématique, hypothèses de recherche, choix du terrain et de la méthodologie, retranscription des matériaux, analyse de contenu)
- Enquête de terrain et techniques de recueil des données (entretiens, observations, questionnaire, etc.)
- Techniques de recherches bibliographiques
- Analyse des situations en s'appuyant sur un cadre théorique et des concepts. L'objectif étant pour chaque étudiant.e de développer une démarche réflexive de recherche et d'auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.le.

Durée

La formation d'une durée de 3 ans décomposée en 6 semestres repose sur le principe de l'alternance intégrative avec des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique réparties de la façon suivante :

- formation théorique (1450 heures)
- formation pratique (2100 heures).

La prochaine session de formation se déroulera de septembre 2024 à juin 2027.

Modalités d'évaluation

Cette formation est validée par le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES) - niveau 6* gradé licence.

*La nouvelle nomenclature des diplômes (décret N°2019 -14 du 8 Janvier 2019) positionne désormais ces quatre Diplôme d'État au niveau 6 (anciennement II).

Prérequis

- Titulaires du Baccalauréat, d'un diplôme, certificat ou titre homologué au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV.
- Bénéficiaires d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou leurs acquis personnels (cf.art. L613-5 du code de l'Éducation)
- Admis au terme d'un examen d'admission (étude de dossier puis entretien d'admission)

Passerelles / Equivalences

La formation valide 180 ECTS (crédits européens).

Débouchés

Ce diplôme d'état permet d'occuper le poste d'éducateur spécialisé.

87% de
réussite en
2023

86% des stagiaires
satisfaits en
2023

Détails pratiques

Tarif :

En formation initiale, la Région Ile-de-France co-finance la formation. Restent à la charge de l'étudiant :

Les droits d'inscription ES : 170 €/an*

Une participation aux frais de formation : 370 €/an*

Les droits d'inscription à la licence pour ceux qui souhaitent suivre l'option en 3^{ème} année d'étude : **170€***

*sous réserve de modification

Modalité et délais d'accès :

Vous êtes lycéen et futur bachelier, étudiant en réorientation :

inscrivez-vous en voie initiale sur la plateforme Parcoursup :

www.parcoursup.fr

Vous êtes demandeur d'emploi et bénéficiaire du RS : dossier

à télécharger sur notre site internet : www.stho.org – Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou par mail : selectionstho@stho.org

Vous êtes salarié bénéficiant d'un financement par leur employeur, un OPCO ou le CPF de transition : date limite d'inscription : 30 juin 2024.

Vous souhaitez intégrer la formation uniquement par la voie de l'apprentissage : date limite d'inscription : 30 Juin 2024.

En cas d'allègement, de dispense de certification ou de financement personnel, nous consulter.

Dossier à télécharger sur notre site internet : www.stho.org

Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou par mail selectionstho@stho.org

Effectif par groupe :

50 étudiants

10 par groupe de suivi

Contacts :

Pour la formation continue, demandez un devis :

Ariel LENG : arielleng@stho.org

Inscription aux épreuves

d'admission : Nawel RERZKI

selectionstho@stho.org

CAFERUIS

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

N° RNCP 36 836 - Formation de niveau 6

Objectifs

- Savoir concevoir et conduire des projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel
- Être capable d'apporter une expertise technique
- Savoir manager une ou des équipes
- Savoir mettre en œuvre une organisation du travail, la gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service
- Être capable d'adapter sa communication en interne comme en externe (partenariat)
- Savoir mener une évaluation et développer de la qualité (compétence transversale)

Modalités et délais d'accès

Les sélections ont lieu jusqu'au mois d'octobre de chaque année et sont valables 5 ans (se renseigner pour les dates précises).

Les sessions de formation débutent chaque année entre fin septembre et début octobre.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site du Centre de Formation Saint-Honoré : www.stho.org ou envoyés par courrier ou mail sur demande.

- Des réunions d'information sont proposées régulièrement
- Entretien de sélection (30 minutes)
- Commission de sélection chaque semaine
- Confirmation par le candidat de son inscription par courrier ou par mail

Modalités pédagogiques

Les Modalités pédagogiques s'articulent autour d'apports théoriques mis en perspective avec des situations concrètes de travail.

Le centre de formation Saint-Honoré s'attache à faire dialoguer les enseignements théoriques avec les réalités concrètes de terrains, grâce à une équipe de formateurs expérimentés et au fait des évolutions du secteur d'activité.

Programme

- **Formation théorique** : 400 heures (330 heures si allègement), l'allègement est proposé au cas par cas et n'a pas une durée fixe.

- BC1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150 heures)
- BC2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale (100 heures)
- DF3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale (60 heures)
- DF4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service (90 heures)

- **Stage pratique** : 420 heures

Modalités d'évaluation

- Certification du bloc de compétences 1 « Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale » :

Le dossier technique (rédaction et soutenance orale)

- Certification du bloc de compétences 2 « Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale » : Analyse de situation épreuve orale
- Certification du bloc de compétences 3 « Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale » : Epreuve écrite de 4 heures
- Certification du bloc de compétences 4 « Contribuer au projet d'établissement ou de de service » : Mémoire de pratique professionnelle (Rédaction et soutenance).

Débouchés / suites de parcours :

L'intitulé des postes occupés par l'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale peut-être: Chef-fe de service, Responsable de service éducatif ou social, Cadre socio-éducatif, Responsable d'unité, Responsable de pôle, Adjoint-e de direction...

Passerelles / Equivalences

Pour plus d'informations sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés, vous pouvez consulter la fiche de certification professionnelle RNCP n°36836 sur le site de France compétence.

Détails pratiques

- € **Frais de sélection** : 100 €
- Frais d'inscription** : 100 €
- Frais pédagogiques** : 7 300 €

En cas d'allègement, de dispense de certification ou de financement personnel, nous consulter.

🕒 Durée :

La formation se déroule sur 18 mois (possibilité de prolonger jusqu'à 24 mois - 820h). Elle est répartie en Unités de Formation (UF) et en périodes de stage. Des allègements de formation peuvent être accordés en fonction de la situation du candidat.

Prérequis : Diplômes et expériences
Cf. l'arrêté du 31 août 2022 et le décret N° 2022-1208 du 31 août 2022

Effectif par promotion :
25 apprenants

90% de réussite en
2023

70% des stagiaires satisfaits en
2023

Contacts :

Georgia GENIPA
Gestionnaire de formation
georgiagenipa@stho.org

Renseignements :
01 42 88 74 07

Inscriptions :
Les dossiers sont téléchargeables sur le site du Centre de Formation Saint-Honoré www.stho.org ou envoyés par courrier sur demande.

Des réunions d'information sont proposées régulièrement.

Validation des Acquis de l'Expérience

Formation de niveau 4 à 6

Informations sous réserve de la publication des décrets précisant les conditions d'application de la VAE.

La loi n°2022-1598 portant sur les mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi modifie les règles encadrant le dispositif de la VAE.

La loi prévoit notamment d'élargir l'accès à la VAE en simplifiant les étapes du parcours.

Elle crée également un service public de la VAE.

Cette page sera mise à jour dès publication des décrets précisant les conditions d'application de la loi. Dans l'attente, les informations présentées sur cette fiche restent d'actualité.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet l'acquisition d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification...) en valorisant les années d'expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole. Pour prétendre à une VAE, le candidat doit justifier d'une année d'expérience, en rapport avec la certification visée.

Le Centre de Formation Saint-Honoré accompagne des candidats à la VAE, pour l'obtention des certifications suivantes :

- **DEES** (Éducateur Spécialisé)
- **DEME** (Moniteur Éducateur)
- **DEEJE** (Éducateur de Jeunes Enfants)
- **DEAF** (Assistants Familiaux)
- **CAFERUIS** (Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale)

Modalités et délais d'accès

1. Choisir sa certification

Définir votre projet et la certification (diplôme, titre...) correspondant à l'expérience acquise.

2. Déposer un livret de recevabilité

Ce livret de recevabilité doit être retourné au service du ministère certificateur (Rectorat, Université, DRIEETS...)

Ce service examine la demande en termes de prérequis :

- Durée de l'expérience (1 an),
- Expérience en lien avec la certification visée,
- Attestations de travail ou d'activités bénévoles fournies et faisant preuve de l'expérience...

La recevabilité s'obtient dans un délai maximum de deux mois.

Objectifs

L'accompagnement proposé par le centre de formation Saint-Honoré, vise à :

- Identifier les compétences acquises et savoirs constitués dans l'exercice des fonctions exercées par le candidat,
- Les valoriser pour les faire valider.

L'accompagnement apporte un appui méthodologique dont les objectifs sont de permettre :

- L'émergence des compétences
- L'analyse des expériences et des activités
- L'identification et la formalisation des acquis

Méthode et modalités pédagogiques :

Cette démarche est introspective, il s'agit de faire le lien entre la démarche entreprise aujourd'hui, les expériences formatrices d'hier, pour le projet de demain. Cette étape est une étape de cheminement vers soi.

Rédiger le dossier de validation ou livret 2 :

Il s'agit d'exposer des situations de travail en rapport avec le référentiel d'activité professionnelle, le but étant d'identifier :

- Les compétences mises en œuvre dans une action de travail,
- Comment se sont constituées ces compétences.

StHo vous propose un planning alternant des séances individuelles et collectives. Un formateur dédié vous accompagnera dans l'élaboration du livret 2.


Modalités d'évaluation


3. Valider le dossier devant un jury

Un jury de validation lit le livret 2 et s'entretient avec vous. Le jury attribue tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle, vous disposez de trois années pour obtenir le diplôme ou titre dans sa totalité. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

- Se représenter à la VAE sans complément d'expérience
- Compléter, diversifier, élargir votre expérience ou suivre quelques unités de formation et se représenter à la VAE
- Se présenter aux épreuves de certification classique, après avoir suivi la formation correspondant à ce qui reste à valider.

Détails pratiques

 **Tarif :** En fonction du nombre de domaine de compétences à valider, sur devis (Formation éligible au CPF).

 **Durée :**
Entre 7 et 9 mois d'accompagnement

Prérequis :
Disposer d'une année au moins d'expérience en lien avec le diplôme visé.

50% des
personnes
ont validé
leur VAE en
2022

Planning et devis sur demande

Contact :

Pôle de formation continue :

Gilberte PAIN

Référente VAE

01.53.72.80.70

gilbertepain@stho.org

Master 1 Intervention et développement social : parcours Direction d'organisation sociale (DOS1)

En partenariat avec l'UPEC • Formation de niveau 6

Objectifs

- Développer, dynamiser les connaissances et les enrichir, par l'acquisition de nouveaux modèles d'intelligibilité et de raisonnements sur la pratique de direction dans ses différentes dimensions
- Traiter les problématiques actuelles du secteur d'intervention sociale et leurs évolutions dans un environnement complexe
- Maîtriser les aspects administratifs, législatifs, réglementaires, financiers de l'intervention sociale ;
- Développer les capacités de positionnements face aux responsabilités liées à l'exercice d'une fonction de direction engagée dans une perspective de management stratégique d'un établissement ou d'un service éducatif, médico-social et social
- Acquérir un diplôme universitaire de niveau 6 (CEC).

Modalités et délais d'accès

Inscription jusqu'à 15 jours avant l'ouverture de la formation
Rentrée 2023 : 16 octobre

Modalités pédagogiques

La formation se déroule en présentiel.

Mise en situation - Partage d'expériences et analyse - Travail en sous-groupe à partir de documents proposés par le formateur - Études de cas issus de l'expérience professionnelle ou de stages - Travail de recherche documentaire - Élaboration d'éléments relatifs à la stratégie de management d'un établissement. Accompagnement personnalisé tout au long de la formation.

Programme

- **UE 1 : Questions sociétales (55h)**
- **UE 2 : Connaissance du secteur professionnel (50h)**
 - Spécialité fonction de direction (14h)
 - Pratiques de la formation (21h)
 - Informatique (15h)
- **UE 3 : Droit social, gestion, management (98h)**
 - Enseignements fondamentaux (35h)
 - Spécialité responsable d'organisation (63h)
- **UE 4 : Analyse du travail d'Organisations (35h)**
 - Enseignements fondamentaux
- **UE 5 : Conception et conduite de projet (42h)**
 - Enseignements fondamentaux (21h)
 - Spécialité responsable d'organisation (21h)
- **UE 6 : Méthodologie de la recherche et guidance de mémoire (56h)**
 - Formation par la recherche (49h)
 - Soutenance (7h)

Modalités d'évaluation

La validation repose sur la production d'un travail écrit ou oral pour chacune des UE en cours de cursus et de la rédaction d'un article construit à partir d'une posture de recherche, en lien avec le questionnement professionnel et managérial. Cet article est présenté devant un jury en fin de cursus.

Toute demande de dispense ou d'allègement doit être faite auprès du centre de formation lors de l'entretien de positionnement et sera conventionnée.

Prérequis

- Directeur/trices en poste désirant obtenir un diplôme de niveau 6, tel que demandé dans les textes réglementaires et conventionnels
- Directeur/trices adjoint/es
- Chefs de service titulaires du CAFERUIS ou d'une formation équivalente (possibilité de solliciter le dispositif de formation allégé)
- Salarié/es non cadres titulaires d'une Licence (ayant une expérience de l'encadrement et des perspectives à court ou moyen terme d'occuper des fonctions de direction).
- Les candidats en dehors de ces profils peuvent solliciter un entretien **personnalisé pour** étudier leur admissibilité.

Une dérogation est possible sur examen du dossier de candidature par la commission de validation des acquis professionnels et de l'expérience de l'université.

Détails pratiques

€ Tarif :

Formule complète : 6 800 € + 256 €
(Frais universitaires - sous réserve d'ajustement tarifaire pour l'année universitaire 2023-2024)

Formule allégée (sous certaines conditions – nous consulter) :

5243 € + 256 €

🕒 Durée

La formation se déroulera du 16 Octobre 2023 au 20 Septembre 2024.

La durée de la formation est de 336h - regroupements de 5 jours consécutifs par mois

Pour un devis personnalisé, contacter Georgia GENIPA à l'adresse georgiagenipa@stho.org

Pour plus d'informations sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés vous pouvez consulter la fiche de certification professionnelle RNCP n°34132 sur le site de France Compétence.

Effectif par groupe :

30 apprenants

Contacts :

Inscription auprès du service formation continue

Georgia GENIPA
Gestionnaire de formation
master@stho.org

Master 2 Intervention et développement social : parcours Direction d'organisation sociale (DOS2)

En partenariat avec l'UPEC • Formation de niveau 7

Objectifs

- Renforcer et actualiser les compétences professionnelles des directeurs(trices) d'associations, de pôles et d'établissements ou services médico-sociaux afin qu'ils puissent inscrire leur action dans une perspective stratégique de développement et de changement ;
- Former plus largement des cadres de haut niveau de l'action sociale qui assurent des fonctions d'interface dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'insertion ;
- Sera plus particulièrement étudié le management global des organisations par projet : gestion, négociation, promotion, coordination, conseil, évaluation, démarche qualité ;
- La formation visera aussi à développer la culture théorique générale dans les disciplines telles que la sociologie du changement et les dynamiques organisationnelles, les politiques publiques autour de l'Europe et des régions, les sciences de l'information, de la communication et de la gestion ;
- Elle cherchera enfin à développer une posture réflexive et des compétences professionnelles spécifiques telles que les méthodologies de diagnostic, l'analyse stratégique et systémique, la prospective.

Modalités et délais d'accès

Inscription jusqu'à 15 jours avant l'ouverture de la formation
Rentrée 2023 : 18 octobre

Modalités pédagogiques

La formation se déroule en présentiel.

Mise en situation - Partage d'expériences et analyse - Travail en sous-groupe à partir de documents proposés par le formateur - Étude de cas issus de l'expérience professionnelle ou de stage - Travail de recherche documentaire - Élaboration d'éléments relatifs à la stratégie de management d'un établissement. Accompagnement personnalisé tout au long de la formation.

Programme

La formation Master 2 est présentée ci-après selon la maquette universitaire, dont elle reprend les titres. Ses contenus répondent tout à la fois aux exigences d'expertise et de compétences relatives à la fonction de direction et aux critères d'enseignement du Master 2.

UE 7 : Questions sociétales (19h)

UE 8 : Partenariat, réseau, territoire (70h)

- Aménagement du territoire et du développement (35h)
- Les politiques publiques (35h)

UE 9 : Pilotage des organisations (77h)

- Évolution des fonctions de direction (35h)
- Co-construction et analyse stratégique (42h)

UE 10 : Langage et outils (91h)

- Communication, évaluation et qualité (35h)
- Gestion et analyse financière (42h)
- Politiques européennes (14h)

UE 11 : Méthodologie de la recherche (105h)

- Introduction à la recherche (28h)
- Atelier mémoire et méthodologie (70h)
- Soutenance (7h)

Modalités d'évaluation

Les évaluations reposent pour la plupart sur des écrits portant sur des réflexions et analyses correspondant à des études de cas, dans pratiquement chaque unité.

Les enseignants/formateurs qui assurent la responsabilité pédagogique de ces modules présenteront aux participants les modalités concrètes de ces évaluations. Les travaux demandés peuvent être individuels et collectifs.

Toute demande de dispense ou d'allègement doit être faite auprès du centre de formation lors de l'entretien de positionnement et sera conventionnée.

Prérequis

- Être titulaire du CAFDES, du DEIS, d'une maîtrise ou Master 1
- Être cadre en exercice
- Toutefois, une dérogation est possible sur examen du dossier de candidature par la commission de validation des acquis professionnels et de l'expérience de l'université.
- La commission universitaire examinera l'ensemble des candidatures et sera seule habilitée à accepter ou non l'entrée en formation. Elle fera connaître sa décision directement auprès du candidat(e) avant le début de la formation

Aptitudes :

- Capacité rédactionnelle et de synthèse • Capacité à analyser des systèmes complexes
- Capacité à produire collectivement • Capacité organisationnelle

Détails pratiques

Tarif :

7 800 € + 256 € (Frais universitaires - sous réserve d'ajustement tarifaire pour l'année universitaire 2023-2024)
Formation éligible au CPF

Durée

La formation se déroulera du **18 Octobre 2023**

à Juin 2025

La durée de la formation est de **371 h**

Regroupements de 3 à 4 jours consécutifs par mois.

Pour un devis personnalisé, contacter Georgia GENIPA à l'adresse georgiagenipa@stho.org

Pour plus d'informations sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés vous pouvez consulter la fiche de certification professionnelle RNCP n°34132 sur le site de France Compétence.

Effectif par groupe :

30 apprenants

Contacts :

Inscription auprès du service formation continue

Georgia GENIPA
Gestionnaire de formation
master@stho.org

Centre de Formation Saint-Honoré

42/44 rue de Romainville 75019 Paris

Standard : 01 42 88 80 80

Formation Initiale :

- Formations voie directe, en apprentissage, en situation d'emploi :
 - Éducateur de Jeunes Enfants
 - Éducateur Spécialisé

Formation Continue :

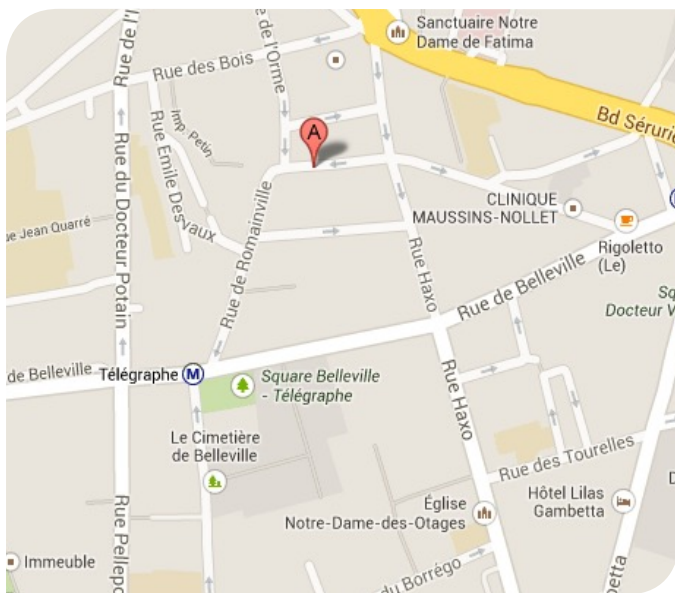
- Formation au CAFERUIS
Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF)
- Formation tuteur et maître d'apprentissage
- Accompagnement à la VAE
- Formation intra et inter
- Master 1 Intervention et développement social : parcours Direction d'organisation sociale (DOS1)
- Master 2 Intervention et développement social : parcours Direction d'organisation sociale (DOS2)

Vos contacts
à la Formation Continue

• Georgia GENIPA
Gestionnaire de formation
georgiagenipa@stho.org

• Gilberte PAIN
Gestionnaire de formation
gilbertepain@stho.org

Plan d'accès



▶ Métro

- Ligne 11 - station : Télégraphe
- Ligne 7 bis - station : Pré-Saint-Gervais
- Ligne 3 bis - station : Porte des Lilas

▶ Bus

- Ligne 48 (Palais Royal/Porte des Lilas) arrêt : Porte des Lilas
- Ligne 60 (Porte de Montmartre/Gambetta) arrêt : Place des fêtes
- Ligne 96 (Montparnasse/Porte des Lilas) arrêt : Porte des Lilas

▶ Tram

- Ligne T3b (Porte de Vincennes/Porte de la Chapelle) arrêts : Porte des Lilas ou Robert Debré

Le centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap et des aménagements de formations sont possibles après étude de votre situation.

Contacts :

Pour plus d'informations, contacter :
Johanna Oubly
Référente Handicap
johannaoubly@stho.org

A screenshot of the 'Fiche d'inscription AUX STAGES INTRA / INTER' form. The form is divided into sections for 'Stageaire' and 'Employeur'. It includes fields for name, address, phone number, and email. There is a QR code on the right side of the form. The form is titled 'Fiche d'inscription AUX STAGES INTRA / INTER' and includes the S'Ho logo.

Fiche d'inscription aux stages INTRA / INTER

Téléchargez notre fiche d'inscription à l'aide du QR Code ci-contre.



Conditions Générales de vente

Article 1. Définitions

Dans les présentes conditions générales de ventes (« les CGV »), les mots et expressions suivants sont ainsi définis :

- « Prestataire » : l'Association pour la Gestion du Centre de Formation Saint Honoré, organisme de formation professionnelle dont le numéro de déclaration d'activité est 11 752 282 175, et dont le siège social est sis 42144 rue Romainville 75019 Paris ;
- « Stagiaire » : toute personne physique passant commande d'une Formation, tel que ce terme est défini ci-dessous ;
- « Client » : toute personne morale passant commande d'une Formation, tel que ce terme est défini ci-dessous, au bénéfice de ses salariés (« les Salariés du Client ») ;
- « Bénéficiaire d'une Formation » : toute personne physique participant aux Formations, à titre de Stagiaire ou de Salarié du Client ;
- « Formation » : prestation d'enseignement pratique, théorique ou mixte, figurant au catalogue d'offres de formation diffusé par le Prestataire, ou bâtie sur mesure à la demande d'un Client. Les Formations délivrées par le Prestataire sont les suivantes :
 - « Formation Inter-entreprises » : Formation dont le contenu figure dans le catalogue diffusé par le Prestataire, proposée aux Stagiaires et aux Salariés du Client ;
 - « Formation Intra-entreprises » : Formation réalisée sur mesure par le Prestataire pour un Client, à sa demande, non accessible aux Stagiaires ;
 - « Formation Diplômante » : Formation sanctionnée par une attestation ou un diplôme délivré par le Prestataire ou par tout organisme agréé en ce domaine.
- « Contrat de Formation » : le bon de commande d'une Formation et ses éventuelles annexes, daté et signé par le Stagiaire ou le Client et accepté par écrit par le Prestataire. Le bon de commande est établi par le Prestataire et remis au Client ou au Stagiaire avec les CGV.
- « Partie » : chaque signataire d'un contrat de Formation.

Article 2. Objet et champ d'application

2.1. Portée des CGV

Les CGV ainsi que le Contrat de Formation et ses annexes définissent les conditions contractuelles sous lesquelles le Prestataire fournit une Formation à un Client ou un Stagiaire. La signature d'un Contrat de Formation emporte l'acceptation sans réserves ni conditions des CGV par le Client et le Stagiaire et leur adhésion pleine et entière à celles-ci, et exclut l'application de toute autre disposition telles que, notamment, les conditions générales d'achat du Client.

Ainsi, seules les CGV et le Contrat de Formation constituent l'accord des Parties. En cas de contradiction entre les informations contenues dans les CGV et celles figurant sur d'autres supports, qu'ils aient ou non été émis par le Prestataire, les CGV prévalent systématiquement.

Si une des dispositions des CGV est déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions des CGV restent intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des Parties.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renoncement du Prestataire à son application.

2.2. Règlement intérieur du Prestataire

Les CGV sont complétées par le règlement intérieur du Prestataire, qui sera communiqué au Client et au Stagiaire en même temps que le projet de Contrat de Formation, et qui est accessible sur le site Internet du Prestataire à l'adresse www.stho.org. L'inscription et la participation à une Formation emportent l'engagement du Client et des Bénéficiaires d'une Formation de se conformer au règlement intérieur du Prestataire.

2.3. Modification des CGV

Le Prestataire peut modifier les CGV à tout moment, sans préavis. Les CGV applicables à un Contrat de Formation excepté par le Prestataire restent celles qui ont été remises au Client et au Stagiaire, ainsi acceptées par eux lors de la signature du Contrat de Formation.

2.4. Absence d'exclusivité

Le Prestataire ne consent aucune exclusivité à ses Clients et aux Stagiaires et se réserve ainsi le droit de dupliquer ses Formations, sans limitations ni réserve en faveur de qui que ce soit.

2.5. Stages

En fonction des Formations, les Stagiaires et les Salariés du Client peuvent être conduits à effectuer des stages, facultatifs ou obligatoires. Si le stage est obligatoire, les Stagiaires et les Salariés du Client doivent prendre toutes les dispositions pour être en mesure d'y participer. L'absence de participation à un stage obligatoire est susceptible de remettre en cause l'achèvement de la Formation, si bon semble au Prestataire.

2.6. Niveaux académiques – Diplômes

Certaines Formations Diplômantes ne sont accessibles qu'en fonction d'un niveau académique préalable exigé des Stagiaires et des Salariés du Client. Aucune dérogation n'est admise en cette matière et il appartient au Client et au Stagiaire de vérifier préalablement à la passation d'une commande de Formation qu'il défient le niveau académique préalable.

Article 3. Information précontractuelle

Chaque demande de renseignements d'un Client ou d'un Stagiaire à propos des Formations fait l'objet d'une réponse du Prestataire valant information précontractuelle au sens de l'article L221-5 du Code de la consommation (lorsque le Client peut se prévaloir de ce texte, par application de l'article L 221-3 du même Code) comportant :

- les caractéristiques essentielles de la Formation, son prix, le montant et le délai de paiement de l'acompte, les délais de réalisation de la prestation de Formation (sauf pour les Formations Intra-Entreprises) ;
- lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation ;
- le montant des frais résultant de l'exercice du droit de rétractation ;
- l'absence de tout droit de rétractation pour les Formations Intra-entreprises, ainsi que des circonstances qui interdisent l'exercice du droit de rétractation ;
- les CGV ;
- le règlement intérieur du Prestataire ;
- le modèle du Contrat de Formation correspondant à la Formation envisagée (à l'exception des Formations Intra-Entreprises nécessitant des échanges approfondis avec le Client).

Article 4. Formalisation des commandes et des inscriptions aux Formations

4.1. Définition des besoins du Client ou du Stagiaire

Pralablement à la passation d'une commande, le Client et le Stagiaire doivent prendre connaissance des caractéristiques essentielles des offres de Formation du Prestataire. A cet fin, ils peuvent consulter les informations figurant au catalogue ou sur le site Internet du Prestataire, à la rubrique CGV.

Les indications figurant sur le catalogue ou le site Internet du Prestataire ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement contractuel du Prestataire garantissant une similitude parfaite entre le service commandé et le service fourni, eu égard aux éventuelles adaptations de la Formation résultant des demandes spécifiques du Client ou du Stagiaire, de l'actualité, du niveau des Bénéficiaires d'une Formation ou de la dynamique du groupe des Bénéficiaires d'une Formation, sans toutefois modifier les besoins exprimés par le Client.

Chaque Client et chaque Stagiaire est ainsi seul responsable de la définition de ses besoins et du choix de la Formation qu'il commande au Prestataire. Il appartient au Client et au Stagiaire d'informer le Prestataire de ses besoins et attentes particuliers et de lui communiquer, si nécessaire, tous autres renseignements pertinents se rapportant à la prestation de Formation commandée.

Il appartient également aux Clients et Stagiaires de poser au Prestataire toutes les questions nécessaires à leur information, en fonction des caractéristiques de chaque Formation, et de leurs propres attentes.

Les conseils qui auront pu être donnés par le Prestataire aux Clients et aux Stagiaires quant à l'opportunité du choix d'une Formation n'engagent pas la responsabilité du Prestataire quant à la réalisation des objectifs poursuivis par les Clients ou le Stagiaire, et ne constituent pas une obligation de résultat, en particulier d'obtention d'un diplôme pour les Formations Diplômantes.

4.2. Lieux où se déroulent les Formations

Les Formations se déroulent dans les locaux du Prestataire ou dans ceux du Client, ou en tout autre lieu décidé d'un commun accord ou nécessaire à la parfaite réalisation de la Formation. Toutefois, aucune Formation ne peut avoir lieu dans des locaux appartenant aux Stagiaires ou placés sous leur contrôle.

4.3. Commande

La commande d'une prestation de Formation doit être formalisée par la remise au Prestataire d'un Contrat de Formation daté et signé par le Client ou le Stagiaire, comportant notamment la description des prestations de Formation et les conditions de leur réalisation, ainsi que leur prix.

L'acceptation de la commande par le Prestataire formalise les conditions particulières prévalant entre les Parties pour la réalisation des prestations de Formation ainsi définies et entraîne l'enregistrement de la commande ainsi que l'entrée en vigueur du Contrat de Formation.

Le Client ayant conclu un Contrat de Formation hors établissement, au sens de l'article L. 221-1, 1^o du Code de la consommation, est tenu d'acquiescer, à réception de la facture, le coût de la formation.

L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Le Stagiaire est tenu de payer à réception de la facture, le coût de la formation. A la demande du Client, la nature ou les modalités d'exécution des prestations de Formation pourront être ultérieurement modifiées. Dans ce cas, les Parties conviendront d'un commun accord des nouvelles conditions de prix et de délais résultant de ces modifications. Faute d'accord sur ces nouvelles conditions, les demandes nouvelles du Client ne seront pas exécutées.

La faculté de solliciter la modification de la nature ou les modalités d'exécution des prestations de Formation n'est pas offerte aux Stagiaires.

4.4. Inscription des Bénéficiaires d'une Formation

L'inscription des Salariés du Client n'est validée qu'après acceptation par le Prestataire du contrat de Formation daté, signé et revêtu du cachet du Client, et encaissement du paiement de l'acompte dont le montant est indiqué dans ce contrat.

L'inscription d'un Stagiaire n'est validée qu'après acceptation par le Prestataire du Contrat de Formation daté et signé par le Stagiaire, et encaissement du paiement de l'acompte dont le montant est indiqué dans ce contrat.

Pour les Formations diplômantes, l'inscription peut être également subordonnée à une décision préalable d'admission prononcée par l'autorité décisionnaire compétente, ou par un jury constitué par le Prestataire.

Une décision négative de l'autorité décisionnaire compétente ou du jury constitué par le Prestataire entraîne un refus d'admission et le remboursement des droits d'inscription déjà payés par le Client ou le Stagiaire, sauf indication contraire figurant dans le Contrat de Formation, notamment pour tenir compte des frais engagés par le Prestataire.

4.5. Droit de rétractation

Le droit de rétractation du Client. Lorsque le Client a été sollicité par le Prestataire et que le Contrat de Formation a été conclu hors établissement, au sens de l'article L 221-1, L 2^o du Code de la consommation, le Client bénéficie du droit de rétractation aux conditions stipulés à l'article L 221-3 du Code de la consommation si, conformément à ce texte :

- l'objet du Contrat de Formation n'entre pas dans le champ de son activité principale ;
 - le nombre de salariés qu'il emploie est inférieur ou égal à cinq.
- Le droit de rétractation du Client s'exerce alors conformément aux dispositions des articles L221-18 à L 221-28 du Code de la consommation.
- Droit de rétractation du Stagiaire
- Le droit de rétractation du Stagiaire s'exerce conformément aux dispositions des articles L221-18 à L 221-28 du Code de la consommation.

Article 5. Principes généraux régissant la fourniture des prestations de Formation

5.1. Responsabilité du Prestataire

Compte tenu de la nature des Formations et de l'implication personnelle attendue des Bénéficiaires d'une Formation, l'engagement du Prestataire vis-à-vis du Client et du Stagiaire est une obligation de moyens et non de résultat.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou autre, ayant directement ou indirectement son origine dans l'exécution de la prestation de Formation et ne pourra en aucun cas être déclaré responsable au titre de dommages indirects.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée qu'à raison de sa faute intentionnelle ou d'une faute détachable de sa mission de Formation, sans préjudice de ses responsabilités éventuelles du Prestataire contre le Client ou le Bénéficiaire d'une Formation, à raison de la faute ou de la négligence de ces derniers.

Si la responsabilité du Prestataire est recherchée pour quelque cause que ce soit, les dommages et intérêts payables par le Prestataire au Client ou au Bénéficiaire d'une Formation ne pourront en aucun cas excéder le prix total hors taxes de la Formation en cause et à la condition que ce montant aura été préalablement payé au Prestataire. Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un dommage ou d'une perte ou d'un vol d'objets et d'effets personnels appartenant aux Bénéficiaires d'une Formation.

Dans le cadre des Formations Intra-entreprises, il appartient au Client de vérifier la conformité de ses propres locaux au bon déroulement de la Formation, et de s'assurer de la disponibilité du matériel nécessaire à la bonne réalisation de celle-ci, suivant les indications et critères qui lui seront communiqués par le Prestataire avant le début de la Formation.

5.2. Délais

Les relations de Formation sont réalisées à la date ou dans le délai indiqué dans le Contrat de Formation.

A défaut d'indication de cette date ou de ce délai, le Prestataire s'engage en tout état de cause à débiter la fourniture de ses services dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date d'acceptation du Contrat de Formation.

Si, hors cas de force majeure stipulé à l'article 10 ci-dessous, la Formation n'est pas fournie à la date ou à l'expiration du délai mentionné sur le bon de commande, le Client ou le Stagiaire peut, après avoir enjoint sans succès le Prestataire à exécuter son obligation dans un délai supplémentaire raisonnable, résoudre le contrat de Formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

5.3. Savoir-faire du Prestataire

Pour la structuration et la réalisation des Formations, le Prestataire utilise un savoir-faire, des techniques et des méthodes qui lui sont propres ou qui appartiennent à un tiers, et en apportant les garanties de ce dernier, le cas échéant.

Sauf accord contraire écrit avec le Client ou le Stagiaire, le Prestataire reste seul juge du choix et de la pertinence du savoir-faire, des techniques et des méthodes à mettre en oeuvre pour réaliser chaque Formation.

L'utilisation d'un savoir-faire, de techniques ou de méthodes appartenant au Prestataire n'entraîne aucun transfert de propriété ou constitution d'un droit d'usage en faveur du Client ou des Bénéficiaires d'une Formation.

Quelle qu'en soit sa forme, la documentation utilisée ou produite par le Prestataire pour la réalisation d'une Formation, présentée ou remise aux Bénéficiaires d'une Formation à cette occasion, est protégée par des droits de propriété intellectuelle en faveur du Prestataire.

A ce titre, le Client et les Bénéficiaires d'une Formation s'interdisent d'utiliser, transmettre, diffuser, reproduire, transformer ou exploiter tout ou partie de ces documents, sans le consentement préalable écrit du Prestataire.

Le Client et les Bénéficiaires d'une Formation s'interdisent également ne faire directement ou indirectement concurrence au Prestataire en utilisant, comme s'ils en étaient l'auteur ou le propriétaire, ou en le reproduisant que quelque manière que ce soit, le savoir-faire, les techniques et les méthodes mis en oeuvre durant la Formation, ainsi que les documents diffusés dans le cadre de celle-ci.

Les contenus des programmes figurant dans les fiches de présentation des Formations sont fournis à titre indicatif. Le Prestataire se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Bénéficiaires d'une Formation ou de la dynamique du groupe auquel ils participent, sans toutefois modifier les besoins exprimés par le Client ou le Stagiaire.

5.4. Statut du personnel du Prestataire – Sous-traitance

La liste du personnel du Prestataire affecté à la réalisation de chaque Formation est communiquée au Client et au Stagiaire avant le début de la Formation.

Si un salarié du Prestataire s'avère indisponible, ou devient indisponible pendant une Formation, le Prestataire le remplacera par une personne de compétence équivalente, dans des délais raisonnables.

Le personnel du Prestataire affecté à la réalisation d'une Formation reste en permanence placé sous la subordination du Prestataire. En aucun cas le Client ou les Bénéficiaires d'une Formation ne peuvent donner d'instructions au personnel du Prestataire.

5.5. Intuitu personae

Le Contrat de Formation étant conclu en considération de la personnalité des Parties, de leurs aptitudes particulières et de la nature de service presté, ledit contrat est donc inextinguible et intransmissible, sauf accord écrit entre les Parties.

Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Prestataire est autorisé à sous-traiter tout ou partie des prestations de Formation, à condition d'en informer préalablement le Client et le Stagiaire. Le Prestataire fera son affaire personnelle de la qualité des prestations fournies par son sous-traitant.

5.6. Assurances

Le Prestataire est assuré pour sa responsabilité civile professionnelle pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de ses prestations de Formation par son personnel et ses éventuels sous-traitants, au titre de la Formation dispensée dans ses locaux. Si des membres du personnel du Prestataire ou de ses sous-traitants sont amenés à travailler dans des locaux dépendant de l'autorité d'un Client ou choisus au titre de l'exécution d'une prestation de Formation, le Client contractera une assurance spécifique couvrant les dommages pouvant survenir à ces personnes, dans les locaux où se dérouleront la Formation ou lors de leurs déplacements en relation avec la réalisation de la Formation.

Le Client devra en justifier, à première demande du Prestataire.

Chaque Stagiaire et chaque Client, tant pour lui-même que pour les Salariés du Client, doit souscrire une assurance personnelle ou professionnelle afin d'être couvert pendant toute la durée de la Formation, incluant les déplacements et les périodes de stages.

Article 6. Prix, modalités de facturation et de paiement

Le prix de la Formation est indiqué dans le Contrat de Formation, au taux de TVA en vigueur. Les prix ainsi arrêtés sont fermes, et sont ceux en vigueur au jour de l'envoi de la commande par le Client ou le Stagiaire au Prestataire.

Les frais annexes (reprographie, affranchissements, etc...) dont le Client et le Stagiaire a été informé avant la commande, sont également indiqués dans le Contrat de Formation.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans le Contrat de Formation. Le règlement peut s'effectuer en espèces ou par tout mode de paiement, à l'exception des cas de chèque et de chèques postaux.

Sauf accord préalable écrit convenu avec le Client ou le Stagiaire, le Prestataire n'accepte aucune commande dont le prix serait payé à crédit par le Client ou le Stagiaire au moyen d'un emprunt souscrit auprès d'un tiers, sauf s'il s'agit d'un prêt d'honneur.

Article 7. Financement de la Formation par un organisme tiers

Lorsque la Formation est financée par un organisme tiers, il appartient au Client ou au Stagiaire :

- d'effectuer la demande de prise en charge de ce financement avant la signature du Contrat de Formation et, en tout état de cause, avant le début de la Formation et de s'assurer de l'acceptation de cette demande ainsi que du paiement du prix de la Formation par l'organisme tiers ;
 - d'indiquer explicitement dans le Contrat de Formation adressé au Prestataire les coordonnées complètes de l'organisme tiers à facturer.
- La commande de financement par un organisme tiers n'est pas une condition suspensive ou résolutoire à l'encontre du Prestataire.

En conséquence, si l'organisme tiers refuse de financer la Formation, le prix de cette dernière sera intégralement facturé au Client ou au Stagiaire.

La Formation pourra également être annulée, à la demande du Client ou du Stagiaire, sans préjudice de la facturation au Client des frais engagés par le Prestataire à cette occasion, ainsi que du prorata du prix de la Formation ayant déjà débouté.

Si la preuve de l'acceptation du financement de la Formation par l'organisme tiers ne parvient pas au Prestataire avant le premier jour de la Formation, la Formation sera annulée si bon semble au Prestataire, sauf si le Client ou le Stagiaire lui fournit le financement requis ainsi que les garanties de paiement qui lui seront demandées à cette occasion.

En tout état de cause, la prise en charge partielle du financement de la Formation par un organisme tiers entraîne la facturation du solde au Client ou au Stagiaire.

Si l'organisme tiers refuse de payer tout ou partie de la somme due au Prestataire en raison d'une faute, d'une action ou d'une omission du Client ou du Bénéficiaire d'une Formation (notamment, absentéisme, abandon de la Formation, insuffisance d'investissement personnel, déclarations mensongères lors de la souscription de la Formation, fraude...), le Client ou le Bénéficiaire d'une Formation devient de plein droit redevable de l'intégralité du prix de la Formation, qui lui est alors facturé par le Prestataire.

Article 8. Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Si le prix stipulé au Contrat de Formation n'est pas payé à l'échéance, le Prestataire se réserve le droit de résoudre le Contrat de Formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé par le Client ou le Stagiaire, sans préjudice de l'exercice de tous autres recours à leur encontre.

En cas de pluralité d'échéances de paiement du prix de la Formation, le défaut de paiement de l'une des échéances entraîne, lorsque le Prestataire n'opte pas pour la résolution de la commande, l'exigibilité immédiate des échéances ultérieures. Le défaut de paiement desdites échéances entraîne de plein droit la résiliation du Contrat de Formation, sans préjudice des recours pouvant être exercés par le Prestataire contre le Client ou le Stagiaire.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'intérêts de retard annuels capitalisés de droit, à la charge du Client ou du Stagiaire, s'élevant à 5 %.

Article 9. Résiliation du Contrat de Formation

Le Contrat de Formation peut être résilié par notification écrite d'une Partie si l'autre Partie ne respecte pas l'une de ses obligations et dans ce cas ou ce manquement n'aura pas été réparé dans les 30 jours suivant la notification écrite de la Partie faisant état du manquement et visant le présent article. La résiliation prendra alors effet à l'expiration de ce délai de 30 jours.

Quels que soient l'auteur et la raison de la résiliation, le Client ou le Stagiaire reste tenu de payer au Prestataire les sommes dues pour les prestations de Formation effectuées avant la date effective de résiliation.

La Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

Dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par le Client ou le Stagiaire, l'acompte versé à la commande de la prestation de Formation reste acquis au Prestataire à titre d'indemnité.

Article 10. Force majeure

Chaque pour ce qui la concerne, les Parties ne seront pas tenues responsables de la non-exécution de leurs engagements contractuels respectifs si leur réalisation en est empêchée par un événement présentant les conditions de la force majeure définie à l'article 1218 du Code Civil.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du Contrat de Formation. Si l'empêchement est définitif, le Contrat de Formation est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

Article 11. Annulation ou report de la Formation – Assiduité

11.1. Annulation de la Formation

Si la Formation est annulée par le Prestataire pour un motif autre que la force majeure définie à l'article 10 ci-dessus, les sommes versées sont restituées au Client ou au Stagiaire, déduction faite des montants correspondants, pro rata temporis, au temps de Formation effectués à la date de l'annulation.

Sauf cas de force majeure défini à l'article 10 ci-dessus, l'annulation de la Formation par le Client ou le Stagiaire n'entraîne pas le remboursement des sommes déjà versées au Prestataire et rendent exigibles les sommes qui lui restent dues, à titre d'indemnité.

11.2. Report de la Formation

Si la réalisation de la Formation est reportée par le Prestataire pour un motif autre que la force majeure définie à l'article 10 ci-dessus, le Client ou le Stagiaire pourra soit décider de maintenir son inscription et participer à la Formation ainsi différée, soit résoudre le Contrat de Formation et recevoir le paiement des sommes déjà payées.

11.3. Assiduité

Les Bénéficiaires d'une Formation se doivent d'être assidus et de participer activement à toutes les activités composant le programme de la Formation, y compris les stages. L'absence d'assiduité, ainsi que tout comportement perturbant du bon déroulement de la Formation, peuvent entraîner, au choix du Prestataire, l'exclusion temporaire ou définitive du Bénéficiaire d'une Formation concerné. Dans ce cas, les sommes déjà versées par le Bénéficiaire d'une Formation ne lui sont pas restituées et les sommes qui restent dues au Prestataire deviennent exigibles à son profit, à titre d'indemnité.

Le Client s'engage à veiller à ce que chaque Salarié du Client soit informé des dispositions du présent article et s'y conforme.

Article 12. Traitement des données personnelles

Pour réaliser la prestation de Formation, le Prestataire doit recueillir des informations et données personnelles du Client ou des Bénéficiaires d'une Formation, qui font l'objet d'un traitement informatique pour traiter les demandes d'inscription, assurer le bon suivi du dossier et, plus généralement, garantir une bonne gestion administrative et le bon déroulement de la Formation.

Les données ainsi recueillies ne sont ni exploitées à des fins autres que celles strictement nécessaires à la réalisation de la Formation considérée, ni transmises à des tiers, le tout sans préjudice des dispositions de l'article 14 ci-dessous relatif à la communication institutionnelle du Prestataire.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par le Règlement général de protection des données, le Client et les Bénéficiaires d'une Formation bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et, en cas de motifs légitimes, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données. Ils peuvent exercer ce droit en adressant un mail à dp@stho.org. Le Client s'engage à informer chaque Salarié du Client des dispositions du présent article.

Article 13. Confidentialité

Le Client et les Bénéficiaires d'une Formation doivent garder confidentiels, et s'interdisent de diffuser, les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (dont notamment les prix et remises accordées, les modalités spécifiques de la Formation et les échanges avec le Prestataire) auxquels ils auront eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de Formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat de Formation.

Le Client s'engage à veiller à ce que chaque Salarié du Client soit informé des dispositions du présent article et s'y conforme.

Article 14. Communication institutionnelle du Prestataire

Chaque Client et chaque Bénéficiaire d'une Formation autorise expressément et gratuitement le Prestataire à mentionner son nom, son logo et à faire mention, à titre de référence, de la réalisation de la Formation qui lui a été fournie ainsi que des opérations s'y rapportant, pour les nécessités de sa communication institutionnelle et la constitution de ses dossiers de demande d'agrément ou autres autorisations ou référencements administratifs. Le Client s'engage à veiller à ce que chaque Salarié du Client soit informé des dispositions du présent article et s'y conforme.

Article 15. Réclamations du Client ou du Stagiaire

Toute réclamation doit être adressée au service clientèle du Prestataire, à l'adresse suivante : 42144 rue Romainville 75019 Paris.

En cas d'absence de réponse du Prestataire dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la réclamation, le Client ou le Stagiaire peut soumettre le dossier au Prestataire au médiateur (coordonnées du médiateur à indiquer au teniera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les Parties en vue d'aboutir à une solution amiable).

En cas de litige, le Client ou le Stagiaire doit s'adresser en priorité au Prestataire au 01 42 88 60 10 (numéro sans surtaxe à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine), le lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé et vacances scolaires, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 par courriel à adresse.suiviformation@stho.org ou par courrier à l'adresse : 42144 rue Romainville 75019 Paris.

En l'absence de solution dans les 12 jours qui suivent la demande du Client ou du Stagiaire, ce dernier peut saisir le médiateur à l'adresse mediateur@stho.org qui recherchera gratuitement un règlement à l'amiable.

Aucun droit de réclamation n'est ouvert aux Salariés du Client, car seul le Client est le cocontractant du Prestataire.

Article 16. Droit applicable et tribunaux compétents

Les relations entre les Parties sont régies par la Loi Française.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend se rapportant à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du Contrat de Formation ainsi qu'aux documents connexes. A défaut de parvenir à un accord, le tribunal territorial compétent sera celui du lieu du siège social du défendeur ou celui du lieu de l'exécution de la Formation.

Centre de formation Saint-Honoré

stho.org



42/44 rue de Romainville 75019 Paris

■ Formation continue

Tél. : 01 53 72 80 70

Mail : sthoformation@stho.org

- Formations intra sur site
- Formations inter au fil des mois
- VAE - Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation obligatoire des Assistants Familiaux menant au Diplôme d'État d'Assistant Familial
- Formation obligatoire des assistants maternels
- Formation des cadres des ESMS
- Formation tuteur et maître d'apprentissage
- Master 1 et 2

■ Formation initiale

Tél. : 01 42 88 80 80 - Fax : 01 42 88 08 61

Mail : stho@stho.org

- Sélection EJE/ES
- EJE voie directe
- ES voie directe
- EJE/ES en apprentissage / en situation d'emploi

Suivez-nous !



L'INNOVATION
PÉDAGOGIQUE

StHo

DEPUIS 1862